

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.12.405

Règlement Local de
Publicité
intercommunal (RLPi)
de GrandAngoulême -
bilan de la
concertation

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLLOT, Bernard CONTAMINE à Eric SAVIN, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD à Gérard DEZIER, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Francis LAURENT à Jean-Marie ACQUIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.405**

SCHEMA DIRECTEUR DU COMMERCE

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DE GRANDANGOULEME -
BILAN DE LA CONCERTATION**

GrandAngoulême, par délibération n°209 du 28 juin 2018, a prescrit l'élaboration d'un règlement local de publicité sur l'ensemble du territoire de ses 38 communes membres. Ce document est un outil de protection des paysages et d'amélioration du cadre de vie : il a pour objet de définir les conditions d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes (surface, nombre, caractère lumineux, emplacements...) afin qu'ils s'intègrent le mieux possible à leur environnement.

L'article L. 581-14-1 du code de l'environnement précise que le RLP est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'article L.103-2 du code de l'urbanisme prévoit quant à lui que l'élaboration d'un PLU intercommunal (et donc d'un règlement local de publicité intercommunal - RLPI) fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de la concertation, l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en tire le bilan.

Ainsi, GrandAngoulême a souhaité une concertation la plus large possible pendant toute la durée de l'élaboration du projet, allant même au-delà des modalités fixées par la délibération de prescription (guide explicatif, articles de presse, site internet, réunions destinées aux habitants, associations, professionnels de l'affichage, journal télévisé, avis du Conseil de Développement, organisation d'un sondage...).

La délibération du 28 juin 2018 précitée a défini les modalités de la concertation :

- mise à disposition d'un dossier du projet de RLPi au siège de GrandAngoulême et dans chacune des mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de GrandAngoulême ;
- information sur divers supports et moyens de communication (presse locale, journal intercommunal, sites internet de GrandAngoulême...)
- mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recevoir les observations du public au siège de GrandAngoulême et dans chacune des mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- possibilité d'envoyer des contributions par courrier à Monsieur le Président de GrandAngoulême « Concertation sur le RLPi », 25, boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME, ou par mail à rlpi.concertation@grandangouleme.fr
- organisation de réunions publiques ouvertes à tous et d'ateliers avec les acteurs locaux concernés, autour de deux étapes :
 - diagnostic, enjeux et orientations,
 - phase réglementaire.

La concertation conduite a respecté les modalités définies initialement et est allée plus loin pour offrir la plus grande transparence sur le RLPi et enrichir ce dernier (cf annexe à la présente délibération).

I- Respect des modalités de concertation définies par la délibération du 28 juin 2018

La diffusion d'informations sur le contenu et l'avancement de la procédure sur le site internet de GrandAngoulême et d'autres moyens de communication

La fiche explicative, le guide de concertation, la délibération de prescription, les enjeux du diagnostic, le débat sur les orientations, l'annonce et les diaporamas des réunions publiques, les grandes étapes de la procédure ont été publiés sur le site Internet.

Par ailleurs, la presse locale et le journal de l'agglomération ont également diffusé des informations sur la procédure RLPi.

Aussi, une chaîne nationale, France 2, a mis en avant la démarche de GrandAngoulême lors de son Journal Télévisé de 20h le 20 juin 2019.

Les registres de concertation, l'adresse mail dédiée et la possibilité d'adresser des courriers au Président de GrandAngoulême

Les registres ont été ouverts au siège de GrandAngoulême et dans chacune des 38 mairies. Aucune observation n'a été consignée par le public.

En revanche, 12 courriers ont été adressés au Président de GrandAngoulême, de la part des professionnels de l'affichage, de l'association Paysages de France et de la SNCF (cf ci-après et annexe à la présente délibération).

Enfin, 20 mails ont été reçus sur l'adresse mail dédiée. Ils portent principalement sur :

- l'identification de certains secteurs, ressentis comme des lieux de concentration de la publicité (entrées de ville, zones commerciales, rond-point de Girac à Angoulême en direction de la route de Bordeaux) ;
- la publicité numérique, perçue comme agressive, dangereuse pour la circulation routière, consommatrice d'énergie. Deux dispositifs sont cités comme particulièrement gênants : à l'entrée de Fléac et boulevard d'Aquitaine à Angoulême ;
- le format trop grand, et inutile à l'heure des GPS et d'internet, des dispositifs classiques « 4x3 » ;
- la prolifération de dispositifs pour certaines manifestations temporaires (ex : foire-expo de Barbezieux).

Les réunions publiques

Deux réunions publiques, ouvertes à tous, se sont tenues : l'une le 12 février 2019 à Gond-Pontouvre et l'autre le 19 septembre 2019 à Angoulême.

Leur tenue a été annoncée dans divers journaux locaux ainsi que sur les sites internet de GrandAngoulême et des communes. Près de 50 personnes ont participé à la première réunion, et 30 à la seconde.

Ces réunions ont eu pour objet de présenter le diagnostic et les enjeux, puis l'avant-projet du RLPi (projet de règlement et de zonage)

Elles ont été l'occasion d'un dialogue, qui a permis de répondre à des questions générales sur la réglementation comme sur des sujets plus précis liés à tel ou tel secteur sur le territoire.

Les sujets principalement soulevés par les participants ont porté sur :

- la publicité supportée, à titre accessoire, par du mobilier urbain, en lieux protégés ;
- le défaut d'entretien de certains dispositifs publicitaires ;
- la règle nationale d'extinction des vitrines lumineuses (hors champ du RLPi car situées à l'intérieur d'un local) et la possibilité, pour le RLPi, d'adapter la règle nationale d'extinction des enseignes lumineuses ;
- la publicité numérique, jugée globalement très néfaste au cadre de vie ;
- les procédures de sanction à l'encontre des dispositifs irréguliers

Des ateliers associant élus, techniciens, professionnels de l'affichage et associations ont été organisés dans l'optique de co-construire le RLPi : deux réunions avec les professionnels et associations ont eu lieu le 12 février 2019 et le 5 septembre 2019.

A l'issue de chaque réunion, le document présenté et le relevé de décisions ont été envoyés à chaque organisme invité.

12 contributions écrites ont été reçues en retour. Elles portent principalement sur :

- le traitement de la publicité dans les lieux protégés (site patrimonial remarquable, abords de monuments historiques, sites inscrits) : l'association Paysages de France souhaite que le RLPi ne déroge pas au principe d'interdiction de publicité en ces lieux, tandis que les professionnels de l'affichage souhaitent que le micro-affichage (dans le site patrimonial remarquable d'Angoulême uniquement) et le mobilier urbain supportant de la publicité y soient admis.

- le traitement de la publicité en dehors des lieux protégés :

- Surface : l'association précitée recommande d'instaurer un format unique de 4m² pour la publicité murale et de contraindre fortement la publicité scellée au sol (uniquement admise dans certains secteurs, dans la limite de 2m²). A contrario, les professionnels de l'affichage proposent de ne pas réduire la surface d'affiche des publicités non lumineuses à 4m² (ZP2a), cette règle excluant les opérateurs de grand format.
- Règle de densité : les professionnels de l'affichage proposent d'assouplir la règle de densité envisagée en ZP2 et ZP3, tandis que l'association Paysages de France souhaite la durcir par l'exigence d'un linéaire minimal de façade sur rue pour l'accueil d'un dispositif. Concernant le domaine ferroviaire, la SNCF préconise une interdistance de 50m, là où l'association propose 300m.
- Zonage : les professionnels de l'affichage proposent le classement en ZP3 de nombreux axes classés en ZP2 et souhaitent que des possibilités d'installation soient maintenues dans la zone commerciale de Champniers
- Publicité lumineuse : l'association Paysages de France recommande de la limiter fortement et de l'admettre uniquement en zone commerciale dans la limite d'1m², tandis que les professionnels préconisent de moduler la règle locale d'extinction en fonction de la sensibilité paysagère des lieux.

- le traitement des enseignes : l'association Paysages de France propose des pistes de règles locales qui pourraient être instaurées en ZP2 principalement. La société JOUR ET NUIT recommande quant à elle de différencier le format des enseignes et des publicités scellées au sol en ZP3.

II- Les modalités de concertation développées en complément de celles initialement définies

Il faut ajouter que les habitants de l'agglomération ont également formulé leur avis par le biais d'un questionnaire (229 réponses) et d'un appel à photos en novembre 2018.

Aussi, une concertation spécifique a été menée avec le conseil de développement. Ce dernier a rendu un avis en novembre 2018. Sa contribution a permis d'apporter un éclairage sur les enjeux qui ont été intégrés dans le diagnostic du RLPi, notamment :

- le souci d'harmonisation des réglementations applicables aux 38 communes du territoire ;
- des secteurs appelant une attention particulière : protections patrimoniales et paysagères, entrées de ville, axes structurants, zones commerciales et d'activités ;
- les types de dispositifs à traiter de manière spécifique : publicités lumineuses, publicités de grand format.

III- Le bilan qu'il convient de tirer des contributions reçues et observations exprimées

Des positions contraires ont été exprimées lors de la concertation : GrandAngoulême a cherché le juste équilibre entre protection des paysages et respect de la liberté d'expression dont bénéficie la publicité, et a inscrit le RLPi en cohérence avec des politiques ou documents communaux et intercommunaux (charte paysagère du SCOT, PLUi à 16 communes, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Angoulême, Schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité de GrandAngoulême...)

En lieux protégés, le RLPi apporte des dérogations très limitées au principe d'interdiction de publicité, et principalement en faveur de publicités contrôlées directement par les collectivités (via un contrat pour le mobilier urbain ou l'autorisation d'occupation du domaine public pour la publicité directement installée sur le sol).

En dehors des lieux protégés, la publicité a été restreinte quant à sa surface, créant une certaine homogénéité avec les communes hors unité urbaine d'Angoulême et assurant une égalité de traitement de tous les habitants, sans pour autant instaurer sur tout le territoire un format unique. Une règle locale de densité (un dispositif par linéaire de façade sur rue d'une unité foncière) a été définie en ZP2 et ZP3. La publicité lumineuse n'est admise qu'en ZP3 et ZP4, avec des restrictions de densité.

Le volet enseignes, envisagé initialement uniquement pour les lieux protégés et la ZP1, a été étoffé : quelques restrictions locales ont été instaurées en ZP2 pour améliorer l'intégration des enseignes traditionnelles en secteurs principalement résidentiels et une règle de différenciation du format des enseignes scellées au sol (format totem imposé) et des publicités scellées au sol a été définie en ZP3 pour accroître la lisibilité des zones commerciales et d'activités et renforcer leur attractivité en limitant la cacophonie visuelle due à la présence de ces deux types d'affichage.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-6, L. 153-8 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2018-06-209 du 28 juin 2018 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

Vu la délibération n°2019-04-049 du 4 avril 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal ;

Vu le bilan de la concertation annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 26 novembre 2019,

Je vous propose :

DE TIRER le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de RLPi, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du 28 juin 2018, tel qu'annexé à la présente délibération

DE CLORE la phase de concertation

DE PRECISER QUE

- la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial GrandAngoulême et dans chacune des trente-huit mairies de ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article R 153-3 du code de l'urbanisme ;
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité
- la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2019

RLPi

RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL



BILAN DE LA CONCERTATION ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

DÉCEMBRE 2019

Le code de l'environnement précise que le règlement local de publicité est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme (*art. L. 581-14-1 code de l'environnement*).

Cette procédure prévoit notamment que cette élaboration doit faire l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (*art. L. 103-2 code de l'urbanisme*). Par ailleurs, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut recueillir les avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et préenseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements (*art. L. 581-14-1 code de l'environnement*).

Dans ce cadre, la délibération n°209 du 28 juin 2018 par laquelle le Conseil communautaire de GrandAngoulême a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) a également fixé des modalités de concertation qui ont été mises en œuvre comme indiqué ci-après :

- *un dossier du projet de RLPi sera mis à disposition du public au siège de GrandAngoulême et dans chacune des mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche*
- *le contenu de ce dossier sera également disponible sur le site internet de GrandAngoulême*
- *l'information sera par ailleurs assurée par divers supports et moyens de communication (presse locale, journal intercommunal, sites internet de GrandAngoulême...)*
- *un registre de concertation destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition au siège de GrandAngoulême et dans chacune des mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public*
- *le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :*
 - *en les consignants dans un des registres indiqués ci-dessus,*
 - *et/ou en les adressant par écrit à :*
Monsieur le Président de GrandAngoulême
Concertation sur le RLPi
25, boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME
 - *ou par mail : rlpi.concertation@grandangouleme.fr*
 - *et/ou, à l'occasion des réunions publiques de concertation, en les formulant oralement*
- *des ateliers de travail et de concertation avec les acteurs locaux concernés, des ateliers thématiques ouverts aux acteurs concernés du territoire seront mis en place et permettront d'alimenter la réflexion sur le projet.*

Les réunions de concertation publique s'articuleront autour de deux étapes :

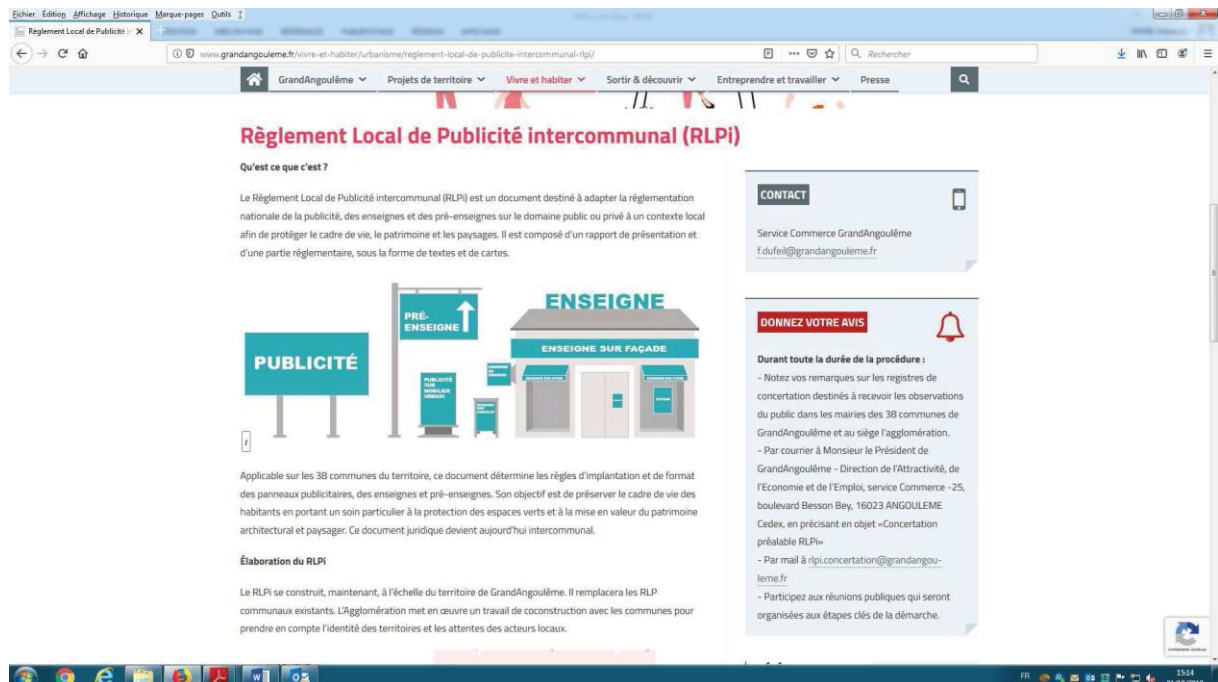
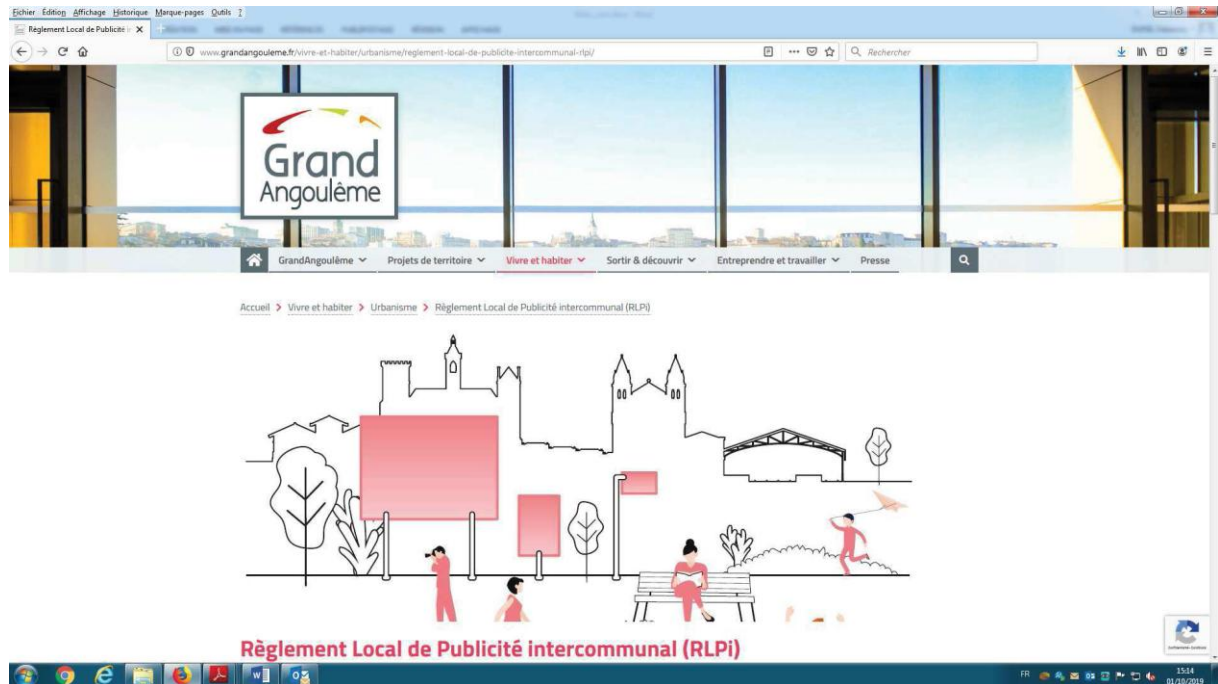
- *diagnostic, enjeux et orientations,*
- *phase réglementaire.*

La concertation conduite a respecté les modalités définies initialement et est allée plus loin pour offrir la plus grande transparence sur le RLPi et enrichir ce dernier.

1. Mise à disposition d'un dossier explicatif au siège de GRANDANGOULEME, dans chacune des mairies des communes membres et sur le site internet de GRANDANGOULEME

Création d'une page dédiée sur le site internet de GRANDANGOULEME :

<http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi/>



GrandAngoulême

Élaboration du RLPI

Le RLPI se construit, maintenant, à l'échelle du territoire de GrandAngoulême. Il remplacera les RLP communaux existants. L'agglomération met en œuvre un travail de coconstruction avec les communes pour prendre en compte l'identité des territoires et les attentes des acteurs locaux.

La concertation

La concertation a pour but de recueillir l'avis des habitants, commerçants, acteurs économiques, professionnels de l'affichage extérieur et des associations de défense du cadre de vie et de l'environnement. **La concertation sera ouverte pendant toute la durée d'élaboration du projet, du diagnostic à la fin de l'enquête publique en 2020.**

Pour vous informer

Sur cette page ou consultez le dossier de la concertation disponible dans les mairies des 38 communes de GrandAngoulême et au siège de la l'agglomération de GrandAngoulême.

TÉLÉCHARGEMENTS

- Présentation du diagnostic
- Fiche explicative
- Délibération prescriptive RLPi
- Guide de concertation RLPi

1315 01/09/2019

GrandAngoulême

Pour vous informer

Sur cette page ou consultez le dossier de la concertation disponible dans les mairies des 38 communes de GrandAngoulême et au siège de la l'agglomération de GrandAngoulême.

Délibération prescriptive RLPi

Guide de concertation RLPi

Note d'enjeux

Délibération Orientations

Reunion publique du 19 septembre 2019

Partager :

1315 01/09/2019

LA CONCERTATION

La concertation a pour but de recueillir l'avis des habitants, commerçants, acteurs économiques, professionnels de l'affichage extérieur et des associations de défense du cadre de vie et de l'environnement.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée d'élaboration du projet.

POUR VOUS INFORMER

Rendez-vous sur le site Internet : www.grandangouleme.fr

Consultez le dossier de la concertation disponible dans les mairies des 38 communes de GrandAngouleme et au siège de l'agglomération de GrandAngouleme.

POUR DONNER VOTRE AVIS

Notez vos remarques sur les registres de concertation destinés à recevoir les observations du public dans les mairies des 38 communes de GrandAngouleme et au siège l'agglomération.

Envoyez vos avis ou questions directement aux services de GrandAngouleme chargés de l'élaboration du RLP.

Pour courrier: Mairie de GrandAngouleme, Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi, service Commerce, 25, boulevard Beaulieu, 16023 ANGOULEME Cedex, en précisant en objet "Concertation préalable RLP".

Pour mail: rlp.concertation@grandangouleme.fr

Participez aux réunions publiques qui seront organisées aux étapes clés de la démarche.

"PRENEZ LA PAROLE"

Remplissez en quelques clics le questionnaire en ligne (www.grandangouleme.fr) et contribuez à la concertation !

Date limite: 13 novembre 2018

À VOS APPAREILS PHOTOS !

Participez au diagnostic !

Photographiez et faites vos commentaires !

Photographiez des panneaux publicitaires, enseignes ou préenseignes installés sur le territoire et commentez-les !

Précisez en quoi les dispositifs que vous avez choisis sont gênants, occasionnent une pollution visuelle ou tout au contraire, sont de bons exemples, bien intégrés au paysage et ne détachent pas le cadre de vie de l'agglomération.

RLP
rlp.concertation@grandangouleme.fr
 ou par courrier au siège de GrandAngouleme

Date limite: 15 novembre 2018

RLP
RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

GUIDE DE CONCERTATION

n°1 septembre 2018
Lancement de la procédure

Grand Angouleme

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) est un document qui vise à limiter la pollution visuelle causée par les supports de communication extérieure (publicités, enseignes, préenseignes, etc.) et à garantir la lisibilité de l'habitat et du paysage.

POURQUOI ?

Le 14 juillet 2018, l'agglomération de GrandAngouleme a été reconnue comme une zone de protection paysagère (ZPPA) par le préfet de la Dordogne. Cette reconnaissance implique des obligations de protection du cadre de vie et de l'environnement.

LES OBJECTIFS

GrandAngouleme définit dans son RLP les règles applicables aux supports de communication extérieure (publicités, enseignes, préenseignes, etc.) afin de garantir la lisibilité de l'habitat et du paysage.

SITUATION ACTUELLE

Le RLP est en cours d'élaboration. Il vise à limiter la pollution visuelle causée par les supports de communication extérieure (publicités, enseignes, préenseignes, etc.) et à garantir la lisibilité de l'habitat et du paysage.

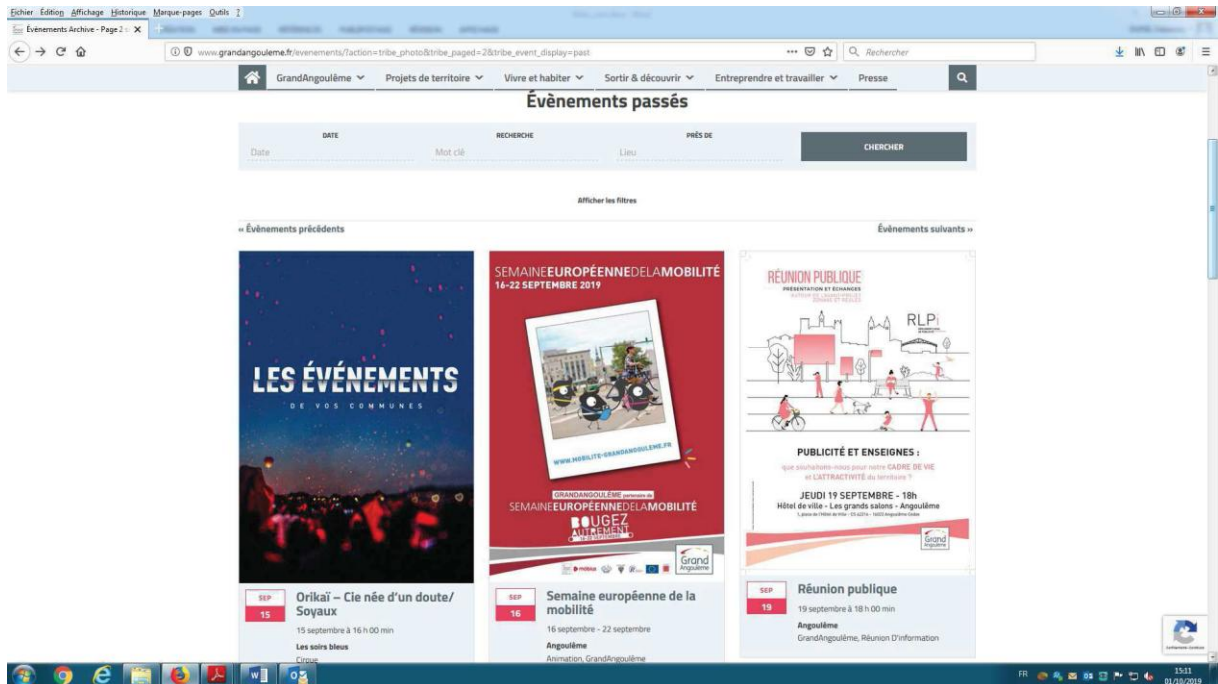
ÉLABORATION DU RLP: UNE COLLABORATION ENTRE

Le RLP est élaboré, concerté et adopté de manière collective par les communes membres de l'agglomération de GrandAngouleme.

Mise en ligne d'un guide de la concertation

2. Diffusion d'informations sur divers supports de communication

Annnonce des évènements sur le site internet de GRANDANGOULEME



The screenshot shows the website www.grandangouleme.fr with the page title "Évènements passés". The navigation menu includes "GrandAngoulême", "Projets de territoire", "Vivre et habiter", "Sortir & découvrir", "Entreprendre et travailler", and "Presse". A search bar is located in the top right corner. Below the navigation, there is a search filter section with fields for "DATE", "RECHERCHE" (Mot clé), and "PRÈS DE" (Lieu), followed by a "CHERCHER" button. The main content area is divided into "Évènements précédents" and "Évènements suivants".

Évènements précédents:

- LES ÉVÉNEMENTS DE VOS COMMUNES** (15 septembre à 16 h 00 min) - Les soirs bleus.
- Semaine européenne de la mobilité** (16 septembre - 22 septembre) - Angoulême, Animation GrandAngoulême.

Évènements suivants:

- Réunion publique** (19 septembre à 18 h 00 min) - Angoulême, GrandAngoulême, Réunion D'information.

Articles sur la page Facebook de GRANDANGOULEME



The screenshot shows the Facebook page for GrandAngoulême. The page header includes the name "GrandAngoulême" and the profile picture. The main content area features a post with the following text:

[URBANISME] Réunion publique pour le règlement local de publicité intercommunal. Le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants de GrandAngoulême tout en favorisant l'attractivité économique du territoire. C'est la fin de la pollution visuelle, l'agglomération va encadrer précisément ce projet !

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DE L'URBANISME
ZONAGE ET RÈGLES
RLPi

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES
que souhaitons-nous pour notre CADRE DE VIE et L'ATTRACTIVITÉ du territoire ?

JEUDI 19 SEPTEMBRE - 18h
Hôtel de Ville - Les Grands Salons - Angoulême
1, place de l'Hôtel de Ville - 16100 - 43 4216 - 16022 angoulême Cédex

The right sidebar of the Facebook page shows "Pages connexes" including "Ville Angoulême", "Angoulême Tourisme", "Xavier Bonnefont", "FRAC Poitou Chare...", "Fleuve-en-lète", and "Fabrique à entrepr...". The bottom of the page shows the language selection menu and the date "01/09/2019".

Echier Edition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

(1) Grand Angoulême - Accueil X

https://www.facebook.com/CommunauteAggloGrandAngouleme/?fref=ts

Grand Angoulême

Fabienne Accueil Retrouver des amis Créer

Envoyer un message

3,6 sur 5 · Selon l'avis de 43 personnes

Communauté Voir tout

Invitez vos amis à aimer cette Page

20 028 personnes aiment ça

20 341 personnes suivent ce lieu

Anne Marie Ercaud et 3 autres amis aiment ce lieu ou l'ont visité

2 447 visites

À Propos Voir tout

25 boulevard Besson Bey
18000 Angoulême

Obtenir l'itinéraire

05 45 38 60 60

Envoyer un message

www.grandangouleme.fr

Entreprise de services publics · Service public

Heures : 09:00 - 12:00, 14:00 - 17:00

Actuellement ouvert

Suggérer des modifications

Transparence de la Page Voir plus

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui aiment et publient du contenu.

Page créée · 4 avril 2014

Discussion Instantanée (4)

FR 15:37 01/05/2019

Grand Angoulême

Afficher 7 autres commentaires

Les plus anciens

Nath Allie Je pense que ce sera rouge

J'aime Répondre · 13 sem

Alex Le Petit Lapin Et dans 1 mois ils seront éclaté. Comme d'hab lorsqu'un service public de qualité est mis à disposition de la population, il y a toujours des cretins pour casser sa.

J'aime Répondre · 12 sem

Votre commentaire...

Grand Angoulême

21 juin

[URBANISME] Le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Grand Angoulême abordé au journal de 20h sur France 2.

FRANCETVINFO.FR

Bientôt le retour des panneaux publicitaires dans les villages ?

27

1 commentaire 6 partages

J'aime Commenter Partager

Les plus anciens

Denise de La Roselière Non!

J'aime Répondre · 14 sem

Grand Angoulême

@CommunauteAggloGrandAngouleme

Accueil

Publications

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Évènements

Groupes

Communauté

Vidéos en direct

Créer une Page

Echier Edition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

(1) Grand Angoulême - Accueil X

https://www.facebook.com/CommunauteAggloGrandAngouleme/?fref=ts

Grand Angoulême

Fabienne Accueil Retrouver des amis Créer

Envoyer un message

Anne Marie Ercaud et 3 autres amis aiment ce lieu ou l'ont visité

2 447 visites

À Propos Voir tout

25 boulevard Besson Bey
18000 Angoulême

Obtenir l'itinéraire

05 45 38 60 60

Envoyer un message

www.grandangouleme.fr

Entreprise de services publics · Service public

Heures : 09:00 - 12:00, 14:00 - 17:00

Actuellement ouvert

Suggérer des modifications

Transparence de la Page Voir plus

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui aiment et publient du contenu.

Page créée · 4 avril 2014

Pages connexes

Ville Angoulême
Thibault Gaël Amic cs
Ville

Angoulême Tourisme
Thibault Gaël Amic cs
Carte d'information

Discussion Instantanée (7)

FR 15:36 01/05/2019

Grand Angoulême

24 personnes intéressées

12

J'aime Commenter

Votre commentaire...

Grand Angoulême

12 février

Beaucoup d'échanges ce soir à la réunion publique pour le règlement local de publicité intercommunal.

3 partages

J'aime Commenter Partager

Votre commentaire...

Grand Angoulême

12 février

[RÉUNION PUBLIQUE] Mardi 12 février à 18h30 - salle du temps libre à Ville de Gond-Pontouvre. Présentation et échanges autour du diagnostic et des enjeux des enseignes publicitaires. Que souhaitons nous pour notre cadre de vie ?

Grand Angoulême

@CommunauteAggloGrandAngouleme

Accueil

Publications

À propos

Photos

Avis

Vidéos

Évènements

Groupes

Communauté

Vidéos en direct

Créer une Page

Grand Angoulême

25 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Obtenir l'adresse
05 45 38 60 60
Envoyer un message
www.grandangouleme.fr
Entreprise de services publics - Service public
Heures : 09:00 - 12:00, 14:00 - 17:00
Actuellement ouvert
Supprimer des modifications

Transparence de la Page
Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui j'aime et publient du contenu.
Page créée - 4 avril 2014.

Pages connexes

- Ville Angoulême
- Angoulême Tourisme
- Xavier Bonnefont
- FRAC Poitou-Chare...
- Fleuve en fête

Grand Angoulême
@Communauté Agglo Grand Angoulême

Accueil
Publications
À propos
Photos
Avis
Vidéos
Événements
Groupes
Communauté
Vidéos en direct
Créer une Page

Grand Angoulême
12 février · 3 partages

[RÉUNION PUBLIQUE] Mardi 12 février à 18h30 - salle du temps libre à Ville de Gond-Pontouvre.
Présentation et échanges autour du diagnostic et des enjeux des enseignes publicitaires.
Que souhaitons nous pour notre cadre de vie ?
<http://www.grandangouleme.fr/...reglement-loc-al-de-publicit.../>

GRANDANGOULEME.FR
Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) - GrandAngoulême

1 commentaire

Grand Angoulême
8 février · 4 partages

[RÉUNION PUBLIQUE] Mardi 12 février à 18h30 - salle du temps libre à Ville de Gond-Pontouvre.

GRANDANGOULEME.FR
Réunion publique sur les enseignes et la publicité - GrandAngoulême

7 partages

Grand Angoulême
8 février · 4 partages

Rejoignez la Communauté French Tech de Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers - SPN

À Propos
25 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Obtenir l'adresse
05 45 38 60 60
Envoyer un message
www.grandangouleme.fr
Entreprise de services publics - Service public
Heures : 09:00 - 12:00, 14:00 - 17:00
Actuellement ouvert
Supprimer des modifications

Transparence de la Page
Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui j'aime et publient du contenu.
Page créée - 4 avril 2014.

Pages connexes

- Ville Angoulême
- Angoulême Tourisme
- Xavier Bonnefont

Grand Angoulême

25 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Obtenir l'adresse
05 45 38 60 60
Envoyer un message
www.grandangouleme.fr
Entreprise de services publics - Service public
Heures : 09:00 - 12:00, 14:00 - 17:00
Actuellement ouvert
Supprimer des modifications

Transparence de la Page
Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui j'aime et publient du contenu.
Page créée - 4 avril 2014.

Pages connexes

- Ville Angoulême
- Angoulême Tourisme
- Xavier Bonnefont

Grand Angoulême
@Communauté Agglo Grand Angoulême

Accueil
Publications
À propos
Photos
Avis
Vidéos
Événements
Groupes
Communauté
Vidéos en direct
Créer une Page

Grand Angoulême
8 février · 4 partages

[RÉUNION PUBLIQUE] Mardi 12 février à 18h30 - salle du temps libre à Ville de Gond-Pontouvre.

GRANDANGOULEME.FR
Réunion publique sur les enseignes et la publicité - GrandAngoulême

7 partages

Grand Angoulême
8 février · 4 partages

Rejoignez la Communauté French Tech de Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers - SPN

À Propos
25 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
Obtenir l'adresse
05 45 38 60 60
Envoyer un message
www.grandangouleme.fr
Entreprise de services publics - Service public
Heures : 09:00 - 12:00, 14:00 - 17:00
Actuellement ouvert
Supprimer des modifications

Transparence de la Page
Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui j'aime et publient du contenu.
Page créée - 4 avril 2014.

Pages connexes

- Ville Angoulême
- Angoulême Tourisme
- Xavier Bonnefont

Grand Angoulême

10 octobre 2019

Participez, vous aussi au diagnostic sur le Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPI) en envoyant vos photos (de bons ou mauvais exemples d'intégration de publicité et d'enseignes) à ripl.concertation@grandangouleme.fr
Plus d'infos sur <https://bit.ly/2QPGe9X>



CHARENTAISRE.FR

GrandAngoulême lance l'offensive contre la pub
GrandAngoulême va élaborer un règlement pour réguler la publicité. Elle...

40 likes · 12 commentaires · 19 partages

Afficher 6 autres commentaires

Résistance à l'agression publicitaire - Angoulême Si vous avez envie de contribuer à une réflexion citoyenne et échanger à plusieurs sur les enjeux de la publicité, des enseignes dans notre quotidien - rejoignez Résistance à l'agression publicitaire - Angoulême. Nous saluons ce premier pas de GrandAngoulême pour une concertation dès le début du projet et comptons pouvoir contribuer à ce projet de longue haleine...
J'aime · Répondre · 50 sem · Modifié

Étoile Meszaros Contre tout c'est pub les panneaux lumineux. Les magasins avec plein de lumière. On nous casse les c... avec le réchauffement de la planète c'est toujours le même qui doivent changer mais jamais se qui sont concernés. Quand je vois tout c'est éclairage pour rien, se papier utiliser pour ces affiches qu'on change...

Pages connexes

- Ville Angoulême
- Angoulême Tourisme
- Xavier Bonnefont
- FRAC Poitou Chare...
- Fleuve-en-Isère
- Fabrique à entrepr...

Discussion Instantanée (1)

Grand Angoulême

Antoine Aglio la pub c'est le cancer social du 21ème siècle
J'aime · Répondre · 50 sem

Nathalie Montet Qui fait partie du paysage et que personne ne regarde ne sert à rien sauf à défigurer le paysage
J'aime · Répondre · 50 sem

Benjamin Brunet ahhhhhh c'est une excellente nouvelle !!
J'aime · Répondre · 50 sem

Marie-line Jouineau Les panneaux publicitaires lumineux sont justement trop lumineux surtout ceux champignons à l'entrée de l'agglomération (dans la nuit bien sûr)
J'aime · Répondre · 50 sem

Grand Angoulême N'hésitez pas à nous envoyer une photo.
J'aime · Répondre · 50 sem

Hélène Esmain Grand merci pour cette initiative !!
J'aime · Répondre · 50 sem

Greg Lp Blat Norton
J'aime · Répondre · 50 sem

Résistance à l'agression publicitaire - Angoulême Si vous avez envie de contribuer à une réflexion citoyenne et échanger à plusieurs sur les enjeux de la publicité, des enseignes dans notre quotidien - rejoignez Résistance à l'agression publicitaire - Angoulême. Nous saluons ce premier pas de GrandAngoulême pour une concertation dès le début du projet et comptons pouvoir contribuer à ce projet de longue haleine...
J'aime · Répondre · 50 sem · Modifié

Étoile Meszaros Contre tout c'est pub les panneaux lumineux. Les magasins avec plein de lumière. On nous casse les c... avec le réchauffement de la planète c'est toujours le même qui doivent changer mais jamais se qui sont concernés. Quand je vois tout c'est éclairage pour rien, se papier utiliser pour ces affiches qu'on change toute les semaines. A quoi ça sert ? En fin une bonne choses en espérant que ça aboutira à qj chose.
J'aime · Répondre · 50 sem

Votre commentaire...

Pages connexes

- Ville Angoulême
- Angoulême Tourisme
- Xavier Bonnefont
- FRAC Poitou Chare...
- Fleuve-en-Isère
- Fabrique à entrepr...

Discussion Instantanée (4)

ÇA BOUGE !



Le salon de l'Habitat vous attend

160
professionnels
présents !

Pour sa 43^e édition, le salon de l'Habitat de la Charente rassemblera plus de 160 professionnels. Vous pourrez retrouver les services Développement durable, Habitat et Urbanisme de GrandAngoulême au cœur du Labo des projets. Cet espace, dédié à l'étude de vos projets de construction



et/ou de rénovation, accueillera également le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), SoliHa (Solidaires pour l'Habitat), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Chambre des notaires, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et bien d'autres partenaires techniques.

Nouveau cette année, pour optimiser votre visite, inscrivez-vous en ligne en amont pour prendre rendez-vous avec GrandAngoulême ! ●

Du 28 au 30 septembre - Espace Carat
www.salondelhabitat16.fr/laboratoire-a-projets



Espace Carat : le site Internet fait peau neuve

Le site Internet du parc des expositions et des congrès de GrandAngoulême a évolué pour répondre toujours mieux à vos besoins. Vous trouverez désormais des informations pratiques ciblées suivant votre type de profil : visiteur, organisateur d'un événement ou exposant. L'ergonomie et l'utilisation de ce nouveau site Internet est ainsi plus claires et plus simples. Vous trouvez également toujours à votre disposition une billetterie. ● www.espace-carat.fr

Publicité encadrée : protégez votre cadre de vie !



GrandAngoulême est en cours d'élaboration de son Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI) afin d'encadrer l'installation des enseignes publicitaires. L'objectif est de protéger votre cadre de vie, le patrimoine et les paysages et de réduire les consommations énergétiques induites. Afin de co-construire ce règlement, l'Agglomération sollicite votre avis. Elle vous invite à photographier des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes (voir illustration ci-dessus) présents sur le territoire et à les commenter ! Précisez en quoi ils sont gênants et occasionnent une pollution visuelle ou au contraire en quoi ils sont bien intégrés au paysage et ne dénaturent pas le cadre de vie. ●

Envoyez vos photos accompagnées de vos commentaires à : rlpi.concertation@grandangouleme.fr
25, boulevard Besson-Bey, 16023 ANGOUÛME Cedex - #rlpi



Nouvel acteur du développement et de l'aménagement commercial, GrandAngoulême a établi un schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité dans lequel la revitalisation des centre-bourgs est un axe fort. L'Agglomération se félicite donc de la réouverture de deux commerces, une boulangerie et une pharmacie, sur la place du village de Vœuil-et-Giget. ●



Relais d'informations dans les journaux locaux et nationaux

a- Charente Libre 6 octobre 2018

LOISIRS Cahier central **CHARENTE** Page 5 **ANGOULÊME** Page 4

Les bonnes notes du week-end

Le pari risqué de Bonnefont à droite

Un blessé grave dans un face-à-face

Charente Libre

samedi 6 octobre 2018 n° 27931 1,50€

VM
Espace et Partenaire

3 POINTS DE VENTE à votre service

CHAMNIERS
31 rue de la Gênoise - 05 45 22 98 09

ANGOULÊME BOIS
3, rue R. Demaria - 05 45 51 07 06

ACULUIT
25 rue de la Gênoise - 05 45 22 98 09

Le paiement sans contact grignote l'argent liquide

Le paiement par carte sans contact explose et tend à remplacer l'argent liquide. Même si certains commerçants, soumis à des frais bancaires, imposent des montants minimums. Page 3

PAIX

Deux Nobel contre les crimes sexuels

Un médecin congolais et une Yazidie ex-esclave des jihadistes ont été sacrés. Page 57

SA XV

Déplacement périlleux à Brive

Page 46-47

Angoulême: à l'offensive contre la pub

Après qu'un collectif anti-pub s'est attaqué hier soir à plusieurs panneaux à Angoulême, les élus de l'agglomération ont mis en place un règlement pour limiter l'affichage anarchique en ville. Page 8

LES PROMOS IRRESISTIBLES
Du 3^{er} octobre au 03 novembre 2018

JUSQU'À 20% DE REMISE

AUTOUR DU FEU

241, rue de la Gênoise
Zone des Montagnes
CHAMNIERS
05 45 22 98 09

POÊLES INSERTS CHEMINÉES ACCESSOIRES ENTRETIEN APRÈS-VENTE

www.autourdufeu.com - www.autourdufeu.fr

GRAND ANGOULÊME

Samedi 4 octobre 2014

Le chiffre

600

C'est le nombre de faces publicitaires (à panneau compris) dont dispose que gère Philippe Vélou publicités gère pour GrandAngoulême. Le publicitaire a récemment réorganisé le marché pour installer le meilleur urbanisme de bus à haut niveau de service. Le futur règlement local de publicité intentionnellement ne devrait pas concurrencier pas ce chiffre, mais les supports sont placés selon les choix faits par le Maire, indique le publicitaire. Pour le reste, l'indicateur, c'est toujours au marché et connaissance de cause.



Les espaces publics dédiés de publicité



La majorité de l'espace publicitaire est occupée par les grands groupes.



Il y a de plus en plus de panneaux lumineuses.

L'Agglo veut maîtriser la pub



Les membres du collectif de Mézières à l'agglomération publicitaire visitent sur panneaux publicitaires mais aussi sur enseignes lumineuses qu'ils détestent. C'était leur action d'hier soir. Les vitrines qui restent allumées, comme celle-ci, sont aussi leur cible de bataille.

Que dit la loi?

Seule la code de l'urbanisme, qui considère comme une publicité illégale les affiches, émane de l'Agence française de l'information publique à l'attention des collectivités. Ses règles doivent être respectées en fonction des réalisations. Dans les applications de moins de 10 000 habitants, la surface unitaire d'une publicité lumineuse permanente ne peut pas excéder 4 m². Elle ne peut pas s'élever à plus de six au-dessus du niveau du sol. Dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants (ou dans celles de moins de 10 000 habitants mais faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants), ces chiffres sont portés respectivement à 12 m² et à six. La publicité lumineuse, qui fait l'objet d'une autorisation de l'urbanisme, est interdite dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants. Dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants, les panneaux doivent être éteints entre 19 et 06 heures. Source : www.lfp.fr

■ GrandAngoulême va élaborer un règlement pour réguler la publicité ■ Elle a lancé une consultation en ligne pour connaître les attentes des citoyens ■ Certains sont déjà entrés dans la bataille.

Julie DESBOIS
jdesbois@mezzanet.fr

Une vingtaine de panneaux lumineux sur le parvis de la gare, un détachement de publicité sur plusieurs kilomètres, une des Hanzas, lorsque l'on arrive de Cognac, des panneaux qui font la promotion d'une même enseigne au rond-point de Gimo, des 400 luminaires qui parsèment partout, sous les Montaignes, au rue Saint-Roch, à Angoulême... Ça pourrait bientôt changer. L'agglo travaille à l'adoption d'un règlement local de publicité intentionnellement (RLPI) applicable sur les communes de l'agglomération. « Trop de pub peut nuire à la vie », ça choque certains, et ça pousse de bons, du contraire, et il faut des exemples de ce que devrait être la publicité, c'est-à-dire non d'aggraver.

Nous, on est pas obsédé », il est en charge du RLPI, un document d'urbanisme qui régule la pub. « L'idée, c'est de mettre de l'ordre dans tout ça. Ce n'est pas que ça nous embête, mais la loi nous oblige à le faire ». Le RLPI doit être prêt pour le 1^{er} juillet 2015. Le travail vient tout juste de commencer. « Ça a un côté anticipé, car c'est une opération complexe qui se doit prendre plusieurs mois, on était à l'été 2014. Il y a du travail beaucoup de concertation pour trouver un consensus. Surtout que les enjeux ne sont pas les mêmes sur tous les axes urbains », c'est ce que dit le maire de Mézières, Philippe Vélou. GrandAngoulême va passer un diagnostic d'impact pour définir un diagnostic de la publicité sur le territoire. Il devra être établi la semaine prochaine. Mais, la première étape, c'est une consultation citoyenne à la fin de laquelle il y aura une initiative basée sur le collectif de Mézières à

l'agglomération publicitaire. Ce RLPI, écrit en mars dernier par le maire, un Agglomération profondément agitée par l'arrivée de la pub dans son quotidien.

Extinction des feux

Hier soir, ils étaient huit membres du collectif à être retrouvés au lieu de l'agglomération de Mézières. Pour une action de protestation. Elle consistait à éteindre « toutes les enseignes lumineuses de la ville ». À l'heure des enseignes lumineuses du centre-ville. Car le collectif ne souhaite pas seulement des panneaux, qu'il souhaite partie de la ville ou de la zone d'habitat d'une sorte de police urbaine qui s'applique à l'usage. Il lutte aussi contre les enseignes et panneaux trop-éclairés de certains magasins. Les panneaux de enseignes lumineuses restent allumés alors que les enseignes sont

éteintes. « L'objectif de l'agglo, c'est de faire évoluer son territoire autour de la présence de toutes ces publicités, s'accorder à dire les modalités présentes à venir. On veut réguler de la publicité qui ne soit pas intrusive, inutile, inutile. À la nuit ou la nuit, on a le droit de changer de chaîne ou de station. Dans le cas où sur la route, non. On veut réguler de la publicité qui ne soit pas intrusive ».

Le futur règlement devra répondre à quatre objectifs : protéger le cadre de vie, respecter la qualité du paysage, prévenir les nuisances sonores et réduire les consommations énergétiques. « Nous allons pas seulement réfléchir à la réglementation de la publicité lumineuse. Il y aura aussi une réflexion autour de l'éclairage public », dit Philippe Vélou, chargé de projet aménagement et RLPI. On va essayer d'harmoniser l'éclairage.

Consultation, mode d'emploi

GrandAngoulême invite les habitants à ouvrir leur avis. Ils peuvent se rendre au village de l'agglo ou dans leur mairie pour y voter. Bien observés dans la capitale, ils ont le droit de voter. L'agglo, rappelle le collectif de

sur www.grandangouleme.fr, les habitants de leur agglomération pour publier sur les pages des sites de vote de leur commune. L'agglo invite les habitants à voter sur le site de leur commune.

b- Télévision- JT de France 2 - 20 juin 2019

https://www.francetvinfo.fr/france/nouvelle-aquitaine/charente/bientot-le-retour-des-panneaux-publicitaires-dans-les-villages_3499481.html?fbclid=IwAR10g4ddAZqdqxZwgSNKEFUgMOcPEsesfp_uUAcMAhF2iKDQqWU DnltfOA

20 HEURES POLEMIQUE LES PANNEAUX PUBLICITAIRES DE RETOUR ?

France 2
France Télévisions
Mis à jour le 20/06/2019 | 22:37
publié le 20/06/2019 | 21:02

Portager
Twitter
Portager
Envoyer

LA NEWSLETTER ACTU
Nous la préparons pour vous chaque matin
Votre email OK

Le cas particulier d'Angoulême

Ce retour des panneaux irrite les associations de protection des paysages. "On va se retrouver comme auparavant avec des forêts de panneaux à l'entrée des bourgs ruraux qui dénaturent la campagne", se désole Julien Lacaze, vice-président de Sites & monuments. À Angoulême (Charente), les habitants sont lassés par ces pubs envahissantes. Les élus de l'agglomération ont donc décidé d'établir de nouvelles règles. Les panneaux trop grands ou trop imposants seront supprimés ou inactifs durant certaines heures.

Le JT

JT de 20h du jeudi 20 juin 2019

LES TITRES

Affaire Bygmalion : la Cour de cassation rejette l'ultime recours de Nicolas Sarkozy, ouvrant la voie à un procès en correctionnelle

VIDEO. "Il ne faut jamais regarder en arrière" : de l'affaire Bygmalion à gérant de gîte, la reconversion de Jérôme Leveilleux

VIDEO. Bygmalion : révélations d'un homme de l'ombre

Fermeture de Fessenheim en 2020 : comment démantèle-t-on une centrale nucléaire ?

DIRECT. Championnat du monde d'athlétisme : 3000 m steeple, finale à l'heure de France

GRAND ANGOULÊME

Dejeuner ou dîner au château de LA REDORTIÈRE
Messe de 22 à 26€, chambres d'hôtes à partir de 50€ pour 2 personnes. Ouvert tous les jours sauf le lundi sur réservation. Cuisine du terroir - Vente de fromages fermiers.
LESIGNAC-DURAND - 01 45 65 07 62 / 05 45 61 98 40 - www.chateau-laredortiere.com

Jeudi 23 mai 2019

■ À la rentrée 2019, l'instruction sera obligatoire dès 3 ans ■ La ville d'Angoulême devra payer pour les élèves du privé en attendant d'être remboursée ■ En conseil municipal hier, les élus ont exigé une avance de l'État.

École obligatoire à 3 ans: la Ville redoute la facture

Julien PRIGENT
j.prigent@lejournal.fr

L'instruction dès l'âge de 3 ans sera rendue obligatoire à la rentrée prochaine. La mesure a été votée en février par l'Assemblée nationale. Son application, présentée comme étant coûteuse, a occupé le conseil municipal d'Angoulême, hier. La Ville craint en effet que cette nouvelle disposition n'engendre des frais importants et non budgétés. Certes, cela pourra augmenter «à la marge» les effectifs dans les écoles maternelles publiques en septembre prochain. Mais ce sont surtout les conséquences dans l'enseignement privé qui sont redoutées.

250 000 euros à avancer à l'État

À la rentrée de l'année scolaire 2019-2020, il faudra ainsi financer les trois écoles maternelles privées (3) dans lesquelles sont scolarisés des enfants angoumoisins. Les services de la mairie ont fait leurs comptes et présenté une estimation. Le coût d'une année de scolarisation d'un élève de maternelle est estimé à 1 500 euros. Plus du double d'un élève de primaire (640 euros) pour cause de



La Ville estime à près de 120 le nombre de petits Angoumoisins scolarisés en écoles maternelles privées en 2019. PHOT. ANDRÉA CL.

présence d'un Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui seconde l'enseignant auprès des jeunes élèves. L'addition est salée: elle s'élève à 250 000 €. À avancer par la Ville. Car le remboursement n'interviendrait pas avant 2021, pense le maire, l'État laissant passer une année scolaris-

taire pour connaître avec précision le nombre d'enfants scolarisés. Sortir cet argent de ses caisses avant un lointain remboursement, ça ne plaît pas du tout à Xavier Bonnefont: «Nous ne sommes pas d'accord», plaide le maire d'Angoulême, même s'il reconnaît que «la loi dit que les

communes seront remboursées.» Il réclame donc «une avance de trésorerie de la part de l'État.» C'est le sens de la motion qui a été votée en conseil municipal, hier. «Nous saisirons également l'association des Maires de France ainsi que le député», indique le premier édile qui craint en plus que cette injonction à allonger 250 000 € ne vienne pénaliser les efforts de gestion de la Ville.

Moins de publicités en ville

Le paysage va s'éclaircir. Suivant les recommandations du règlement local de publicité voté par Grand-Angoulême, la Ville va serrer la vis pour limiter l'affichage publicitaire. Faire passer la surface des panneaux de 12 à 8 m², en supprimer certains, éteindre les publicités lumineuses de 22h à 7h, interdire tout affichage dans les secteurs protégés. Aller vers des enseignes qualitatives. Voilà ce qu'ont décidé les élus municipaux,

hier, «réduire la place de la publicité, c'est la volonté de la ville d'Angoulême», clame Pascal Mozier, adjoint au maire en charge de l'urbanisme. Pas d'affolement pour les annonceurs, cependant: le délai pour retirer les panneaux non conformes est de deux ans.

Le théâtre devrait ouvrir à la fin de l'été. Xavier Bonnefont préfère parler au conditionnel. Mais le maire d'Angoulême estime que le théâtre

devrait pouvoir ouvrir à la fin de l'été, et accueillir les cérémonies d'ouverture et de clôture du Festival du film francophone d'Angoulême, ainsi que la prochaine saison de la scène nationale. Une réunion a rassemblé les experts cette semaine, suite à l'insinuation de début mars. Leurs conclusions incitent à l'optimisme, selon le maire, qui annonce une communication complète sur ce dossier lundi prochain.

« Nous ne sommes pas d'accord pour payer cette somme. Nous demandons une avance de trésorerie de la part de l'État. »

250 000 € pour des projets de citoyens

Vous avez une idée pour embellir votre quartier, y rendre la vie plus agréable? La Ville propose de financer votre projet. Pour la première fois, elle a voté hier un budget participatif de 250 000€, soit 5,50€ par habitant. Il ne faudra pas avoir le foin des grands: seront exclus les projets qui dépassent un plafond fixé à 25 000€. Ils devront être d'intérêt général et s'inscrire dans le cadre des compétences de la Ville, sous Vincent You, adjoint aux finances. Et ce ne sont pas les élus qui les valideront. Ce sera l'affaire d'une commission de 50 citoyens.

«On en appelle aux bonnes volontés. Sachant que si on n'atteint pas ce chiffre, on tirera au hasard parmi les listes électorales», ajoute l'élu. Pour soumettre son projet, il suffit de remplir un formulaire, en ligne sur le site de la Ville, ou à retirer à l'accueil à l'hôtel de ville. Jean-Paul Pain et Brigitte Ricci ont travaillé avec la majorité au lancement de ce budget participatif. «Attention au saupoudrage en période préélectorale», nuance le premier, exposant de gauche, qui salue cependant l'idée. Tout comme l'écologiste Brigitte Ricci, qui estime que pour inciter les habitants à se lancer, il faudra que le règlement soit rédigé dans des termes plus clairs, moins techniques. L'assemblée a voté ce premier budget à l'unanimité. «Une nouvelle étape pour la ville et ses habitants», se réjouit le maire.

«Nous avons signé avec l'État un accord de bonne gestion qui nous engage à limiter nos dépenses de fonctionnement. Si on venait à payer 250 000€, on mettrait nos finances sous tension.» Ce contrat signé avec l'État prévoit que les dépenses de fonctionnement de la collectivité ne peuvent pas excéder une hausse de 1,2%. Au risque de devoir s'acquitter de pénalités. La Ville réclame donc à ce que ces 250 000€ «ne rentrent pas dans le cadre» de ce contrat. Ce qui sera prochainement débattu à l'Assemblée nationale.

(1) Les écoles de Saint-Paul, Sainte-Marthe-Chapeaux et L'Éclair-Jésus.

Champniers défend ses zones commerciales

La commune demande qu'elles soient considérées comme «unité urbaine» dans le futur règlement publicité de GrandAngoulême.

Le conseil municipal de Champniers a voté à l'unanimité mercredi soir, après un long débat, majorité et opposition confondues, une délibération qui vaut pour avis de la commune sur le futur règlement local de publicité intercommunal (RLPI) élaboré par GrandAngoulême. Comme les 38 communes de l'agglomération, Champniers doit se prononcer en vue d'une finalisation du document en fin d'année.

Selon un critère défini par l'Insee, la commune n'appartient pas à l'unité urbaine de GrandAngoulême. De ce fait, la réglementation concernant les enseignes serait plus sévère: interdiction de la publicité scellée au sol et panneaux limités à 4 m² notamment. Dans le texte soumis au vote, les élus souhaitent que la spécificité de Champniers soit prise en compte et que la zone des Montagnes dans son ensemble ainsi que le pôle hôtelier, la zone d'activités de Fontanson et la traversée des Chauvands, qui constituent un seul secteur économique, bénéficient de la même réglementation que les zones situées dans l'unité urbaine d'Angoulême.

De même, l'interdiction proposée d'éteindre les enseignes et publici-



La réglementation hors GrandAngoulême est jugée trop contraignante. Photo CL.

tés lumineuses entre 22h et 7h est considérée trop restrictive pour les activités du pôle hôtelier. «Il serait préférable de limiter cette interdiction au créneau de minuit à 7h, ce qui est déjà plus restrictif que la réglementation nationale».

La construction de 37 logements engagée

«Nous ne demandons pas un traitement de faveur, a insisté la maire Jeanne Filloux, mais une égalité avec les autres zones économiques situées dans l'unité urbaine de l'agglomération, dans un souci de

cohérence dans l'aménagement du territoire». Pour exemple, la zone des Avenauds de Gond-Pontouvre est en unité urbaine alors que la zone des Montagnes, dans la continuité, est classée hors unité urbaine.

Par ailleurs, le conseil a validé une convention entre la mairie et Charente Numérique, le syndicat mixte chargé du déploiement du réseau très haut débit (1).

La cession du terrain pour la construction de 37 logements intergénérationnels à proximité des écoles du Puy de Nelle a été engagée avec le déclassement de la parcelle. Les travaux pourront débuter. Le conseil a également voté à l'unanimité pour un soutien à l'initiative de la sénatrice Nicole Bonnefoy, de proposer un amendement à loi d'orientation des mobilités destiné à restreindre, dans certains cas, la circulation des poids lourds sur des routes nationales. Cela pourrait s'appliquer à la RN10.

Gérard MATHÉ

(1) www.charente-numerique.fr/Grand-Angoulême-le-fibre

La maire Jeanne Filloux ne se représentera pas

«Je ne serai pas candidate aux prochaines élections municipales de 2020.» La déclaration officielle à son conseil municipal n'a pas surpris. «J'ai assuré mon engagement avec vous avec passion, a poursuivi l'élu, maire depuis 10 ans. «J'ai beaucoup aimé servir cette commune. Nous pensons avoir fait du bon travail.»

Enfin, évoquant les travaux en cours, à savoir l'aménagement du nouveau centre technique municipal, la rénovation de la salle Dambier, les logements intergénérationnels et les routes, elle s'est montrée catégorique: «Je me consacrerai entièrement à leur aboutissement, sans interférer sur le débat démocratique qui doit avoir lieu.»

Une robe pour défendre les avocats

Municipales: le bal des ambitieux est ouvert

Un nouveau stade de rugby dans les cartons



Charente Libre

mercredi 5 juin 2019 1,10 €

Spc
SECUROM

LES PREMIÈRES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ FABRIQUÉES À PARTIR DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

ZA Les Avenards - ANGOULÊME NORD
www.spcneo.fr

Quand les infirmières sont malades de leur métier

Cadences infernales, burn-out... Dans un contexte budgétaire serré, le quotidien des infirmiers est difficile. Un observatoire de la souffrance au travail a été lancé. Des Charentais témoignent. 3

GIRONDE

En campagne pour sauver le chant du coq

Dépité de voir des ruraux entraînés en justice pour les bruits de la campagne, le maire de Gajac veut les faire classer au «patrimoine national». Page 5

À faire aujourd'hui: jouer à

4 millions € à gagner⁽¹⁾

18 Jouer comporte des risques: endettement, dépendance... Appelez le 09 24 75 12 13 (appel non surtaxé)

(1) Interdit de partager avec ses gagnants du 10/11 à 15/11/2019.

Pub: GrandAngoulême va faire le ménage

Limiter l'emprise des enseignes, le nombre et la taille des panneaux publicitaires: l'agglomération et la ville d'Angoulême ont présenté un règlement en ce sens. Page 9

CARREFOUR EMPLOI
NIORT ATLANTIQUE

100 RECRUTEURS
1 000 OFFRES
PRÉPAREZ-VOUS SUR
NIORT-EMPLOI.FR

JEUDI 6 JUIN 2019 - 10H/17H
L'ACCLAMEUR NIORT

GRAND ANGOULÊME

Le chiffre

130

C'est le nombre de dispositifs publicitaires recensés à Angoulême au fil de l'enquête menée par l'agence, qui a travaillé avec GrandAngoulême sur son règlement local de publicité intercommunal.

Mercredi 5 juin 2019

Pub et enseignes: ça serre la vis

- Des dizaines de panneaux publicitaires en moins
- Des enseignes plus réduites, mieux intégrées
- C'est le projet de l'agglomération et la volonté de la ville.

Julien PRIGENT
jprigent@charenteinfo.fr

La traditionnelle devanture de tabac à du plomb dans l'œil. La carotte rouge, l'enseigne du PMU, celle de la presse et de votre journal favori: tout cela ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Car l'agglomération et la ville d'Angoulême vont s'évertuer pour rendre les rues plus belles, les débiter d'une partie des messages publicitaires. Présenté il y a quinze jours en conseil municipal, le règlement local de publicité intercommunal va imposer un nouveau cadre pour limiter l'emprise des enseignes, et limiter le nombre de panneaux publicitaires ainsi que leur taille. Ce ne sera pas un laser: à Angoulême, rien n'a été fait en la matière depuis 1986.

Plus de pubs lumineuses la nuit

Le plan permettra de déterminer «zone par zone et quartier par quartier» l'impact de la pub, selon les mots de Roland Yeux, vice-président de GrandAngoulême, qui porte le dossier. «Nous sommes dans une économie de marché, on ne peut pas être intransigeant, on ne peut pas tout enlever», nuance-t-il. «Mais entre tout et rien, il y a une marge de manœuvre.» Une série de mesures d'annonce. «Faire étendre les panneaux de pub lumineux entre 22h et 7h.» Permettre uniquement des publicités de 2 m² au verso des «sorties» de mobilier urbain dans le secteur esplanade et le site patrimonial remarquable, soit les 500 hectares du Plateau et son pourtour. Dans le



Rue Hergé: des enseignes à l'échelle qui disparaîtront à l'avenir... Photos Hervé JUBERT



...à la place, on leur préfère des devantures plus élégantes, comme celle-ci.



Les affiches et les pubs gênent des points de vue, comme ici, seront supprimés.



Les panneaux lumineux, comme ici celui de la rue Saint-Roch, seront écartés de 22h à 7h.

reste de la ville: la surface d'affichage sera limitée à 8 m², contre 12m² actuellement. Les doublons, c'est-à-dire la présence de deux panneaux côte à côte, disparaîtront. Les enseignes «qualitatives» des commerces (lire encadré) seront favorisées.

Afficheurs et commerçants ne seront pas peis à la gorge. Le texte, présenté actuellement à chaque commune de l'agglomération, ne sera voté qu'après les municipales. «Et on laissera un délai de deux ans avant application», ajoute Pascal Monier, adjoint au maire d'Angoulême en charge de l'urbanisme. Le temps que les particuliers qui possèdent des panneaux au pignon de leur logement se préparent à une rentrée d'argent en moins. Le temps aussi d'accompagner les commerçants souvent démunis face aux règles d'urbanisme», reconnaît Téli.

La chasse aux enseignes envahissantes

À priori, enlever une bonne partie des six enseignes de son tabac-presse-pneu-française des jeux, Fabrice Quarté n'est pas trop pour. Son établissement, le khéïve, rue Hergé, est pourtant l'exemple même de la devanture surchargée qu'agglomération et ville ne voudraient plus voir. «Il existe des commerces qui réinvestissent toutes les enseignes», assure Roland Yeux, l'élu de l'agglomération qui veut réduire la place de la pub. «C'est moi, il faut qu'on puisse voir mon commerce de loin. Là, c'est le cas. Si j'enlève mes enseignes, je fais comment pour attirer le client, interroger le baratté? Sur le fond, il estime que réduire la pub est donc

les siennes est une bonne idée.» Mais il faudrait, selon lui, s'abstenir d'attirer les gens en ville en leur rendant plus attrayante. «Il faut travailler à améliorer l'image de cette ville, c'est précisément le but de ce règlement sur la publicité», répond Pascal Monier. C'est aussi une manière de soutenir nos commerçants, car les publicités sont souvent celles d'enseignes extérieures à la ville.» Seigner sa devanture, Dominique Gicquel s'y est résolu. Il ne le regrette pas. L'opinion de la rue Hergé arbore une façade blanche élégante. «L'enseigne, c'est l'image de votre commerce. C'est

important», avance-t-il. Mais il comprend les réticences de certains. «Ça demande un peu d'argent tout ça... Il y a en ville beaucoup de magasins en souffrance. Et tout le monde n'a pas les moyens de sortir 1 500 ou 2 000 € pour refaire la devanture.» Lancer un plan de rénovation des enseignes à l'échelle de la ville lui semble cependant censé. «L'autre jour, j'étais à Périgueux: les rues sont propres, les devantures sont belles. Ça donne envie de s'y habiter. Si vous habitez une jolie maison, vous avez envie d'y faire attention, de la soigner. C'est la même chose concernant nos rues», estime-t-il.

Venez profiter d'offres promotionnelles dans vos boutiques «SERGE BLANCO» ou «CÔTÉ HOMME», rue René Gosciny à Angoulême



SERGE BLANCO



CÔTÉ HOMME

- 15 € PAR TRANCHE DE 100 € D'ACHAT
- 10 € SUPPLÉMENTAIRE*

*Offre valable sur présentation d'un ticket de caisse «SERGE BLANCO» ou «CÔTÉ HOMME», du 6 au 8 juin 2019

MOUTHIER-SUR-BOËME

A la reconquête de la biodiversité

L'acrommie affiche haut et fort la couleur d'une politique transversale environnementale. « La verte », qui n'a cessé de croître depuis l'arrivée des élus. C'est pourquoi mardi elle a eu le privilège d'accueillir, sur son territoire, Nicolas Thierry, vice-président (PRV) de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'environnement et de la biodiversité.

Le maire, Michel Carteret, Jean Révecault, adjoint et vice-président de l'Agglo en charge de la transition écologique, Marie-Christine Fillet, en charge du cadre de vie, et Audrey Rippe, directrice des services techniques, l'ont entouré pour une visite complète des différents sites où la biodiversité est très présente.

Actions en concertation
En termes de biodiversité, la commune, dont un tiers de son territoire est boisé, applique une politique globale de l'environnement à la lettre. Ceci à l'image d'un élément conducteur qui a été l'habitat à la Traine verte et boisée de plus de 2005, ce qui a permis de concrétiser le festival de la biodiversité en 2016, l'engagement territorial puis la réalisation de l'Atlas de la biodiversité. Le tout en associant de près la population, les élus et les agriculteurs, affirmant les élus.



Nicolas Thierry, vice-président de la Région (2^e en partant de la droite), et les acteurs de la biodiversité sur la commune. (M. S. / A. S. / A. S.)

Nicolas Thierry a présenté aux acteurs concernés qu'il est venu sur place pour assister à une journée de la politique sur la biodiversité, car la Région met en pratique des projets ambitieux et utiles, six millions d'habitants sont concernés et il est important aujourd'hui d'avoir un dialogue sur le terrain.

Tout au long de la visite, les élus ont mis en avant les actions qu'ils mènent pour la sauvegarde et la préservation de la biodiversité : bocage des végétaux, pallage des massifs ruraux, valorisation de produits d'entretien labellisés, ac-

tions de communication et d'information, plantations de haies et d'arbres, création des jardins partagés, pédagogiques et familiaux, club jardin, etc.

Le vice-président a constaté que Mouthiers menait un travail de longue date et que les subventions de la Région sont utilisées à bon escient. « Sans elles, nous ne pourrions mener un tel programme », conclut le maire. Le prochain projet est la création d'une mare à côté d'une récente plantation d'arbres à la porte d'entrée des bourgs.

Philippe Rebex

DIGNAC

Un règlement local de publicité intercommunal

Mardi 14 mai, Véronique Gros, du service agriculture, commerce et très haut débit de Grand Angoulême, est venue au conseil municipal présenter le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLP).

« L'élaboration se rapproche beaucoup de celle de la PDU (Plan local d'urbanisme intercommunal) puisqu'il a été fait un état des lieux avec les personnes publiques associées. Suivront l'élaboration, la consultation, la présentation et l'adoption publique. Nous devons travailler sur les propositions

d'orientation. Ces dernières serviront de cadre au règlement. Il a pour objectif de préserver le cadre de vie des habitants en portant un soin particulier à la protection des espaces verts et à la mise en valeur du patrimoine architectural. Concernant les dispositifs fixes, il déterminera le format des panneaux publicitaires, des enseignes et préenseignes des commerces, établit en fonction des zones, certains secteurs étant protégés. L'affichage temporaire sera du ressort des communes », a affirmé Véronique Gros. (Benedicte Chassat)

AU FIL DES DOSSIERS

À la coopérative scolaire, il a été attribué une subvention de 2000 € dont 200 € destinés à aider la classe de CM2-CM3 à aller à l'Assemblée nationale.

La commune a décidé d'abandonner la mitoyenneté d'un mur sur une maison de Closas.

De juin à fin mai 2020, il va être créé un poste d'agent technique pour accompagnement d'activités territoriales.

La maire, Françoise Delage, a été autorisée à demander une DETR (Dotation d'équipement en territoire

rural) pour l'installation de toilettes publiques sur la place de la Cle d'Or. La commune a été sollicitée à l'occasion de la mise en œuvre de l'opération associée à la maîtrise d'ouvrage de l'ADP (Aide technique départementale), pour un coût de 300 € par an.

Il va être acquies une parcelle à la Grande au prix de 0,50 € le mètre carré. Il s'agit de celle où se trouve la réserve d'eau potable.

La commune a été sollicitée à signer le schéma de mutualisation entre les communes de Grand Angoulême.



Françoise Delage avec Véronique Gros, du service agriculture, commerce et très haut débit de Grand Angoulême. (M. S. / A. S. / A. S.)

SUD-CHARENTE

Les forestiers souhaitent se regrouper pour mieux vendre

Ce jeudi après-midi, une douzaine de propriétaires forestiers du Sud-Charente se sont retrouvés à Passiac, pour réfléchir à la valorisation des pins d'apollon dans les forêts, quelquefois difficiles d'accès pour les engins forestiers et qui ne représentent pas un grand intérêt pour les entreprises forestières. Marc Mounier, technicien du Centre national de la propriété forestière, était présent, ainsi qu'un exploitant hôte-chron qui travaille à la troncature.

Il y a de nombreux pins de gros pins ayant résisté à la tempête de 1989, mais plutôt que de les voir tomber les uns après les autres au gré des coups de vents, les propriétaires forestiers du Sud-Charente souhaitent œuvrer en commun pour exploiter ces bois, proposer des lots intéressants pour les commercialiser et remettre en état les parcelles.

Reconstruire les parcelles
Même s'il s'agit en général d'arbres de gros volumes, leur nombre, souvent limité, nécessite un regroupement de Pinifère avant toute intervention. À travers l'exemple d'une parcelle située



Sur une parcelle, à Passiac, Marc Mounier présente les différentes solutions de valorisation des pins d'apollon dans la forêt. (M. S. / A. S. / A. S.)

chez Jean-Yves Rondeau, sur la commune de Passiac, les techniciens ont présenté le mode d'exploitation envisagé, les possibilités de valorisation des bois, dont le prix varie en fonction du travail de l'abatage et du débardage (préparation du chapeau, accès dans le bois, proximité d'un lieu de stockage), ainsi que les différentes solutions.

et économiques qu'on a été abordés, cette réunion a été l'occasion de reconstruire les parcelles susceptibles d'être intéressées par ce type d'opération. Dominique de Casteljaloux (président de l'Association de mise en valeur des forêts du Sud-Charente) invite les propriétaires qui seraient intéressés à se faire connaître et à prendre contact avec le siège de l'association au 05 45 98 39 87. (Julie Bidau)

CHALAIS

Un tour de force musical

Pour cette 11^e édition du festival international de musique de chambre en Charente (France), les organisateurs ont sélectionné un programme de découverte dans le monde extraordinaire de la musique de chambre. Chaque week-end, de puis le 4 mai, les amoureux de la musique se voient offrir un programme équilibré d'œuvres bien connues et d'autres moins.

Le programme de dimanche dernier proposait le sublime « Requiem » de Mozart, ainsi qu'une interprétation tout à fait fascinante de « l'Histoire du Soldat » de Stravinsky, raconté par le comédien parisien Florian Azeulay. Une grande première pour Chalais et, une fois de plus, le public nombreux a réagi avec enthousiasme. À l'issue du concert, un poisson d'été : « Quel beau concert, intéressant, original, inattendu et... réussi ! »

Ce week-end le festival accueille le pianiste argentin José Gallardo, maintes fois récompensé, pour deux concerts de quatuors sur un sa-



À gauche ce week-end, à Châteaubernard puis à Chalais, le pianiste argentin José Gallardo. (M. S. / A. S. / A. S.)

Il y a aussi ce week-end, à Châteaubernard puis à Chalais, le pianiste argentin José Gallardo. (M. S. / A. S. / A. S.)

■ GOND-POINTOUVRE

Le règlement de publicité en débat au conseil



Les panneaux publicitaires sont très présents, comme ici sur la route de Paris. Photo CL.

Roland Vesaux, vice-président de GrandAngoulême, et Véronique Gros ont présenté au conseil municipal de Gond-Pointouvre le projet des orientations du règlement local de publicité intercommunal. Ce document se substituera en juillet 2020 aux règlements locaux qui existaient pour cinq des communes les plus urbaines. «C'est imposé par la loi», indique Roland Vesaux. Le projet validé en conseil communautaire le 4 avril entend trouver un juste milieu entre les besoins des publicitaires et ce que souhaitent les élus et la population. D'ici au 15 juin, les conseils municipaux doivent débattre de ces orientations et, pour les huit communes en «unité urbaine», délimiter, pour leur territoire, les quatre zones proposées par le projet: une zone à publicité très limitée, une autre où elle pourra être plus importante, les zones commerciales et éventuellement les voies fer-

ruviaires. Protéger les zones à fort intérêt paysager ou patrimonial, limiter tous les panneaux et enseignes à moins de 8m² et augmenter la période nocturne d'extinction des enseignes lumineuses sont les principales orientations du projet. La commune de Gond-Pointouvre est particulièrement concernée avec ses axes structurants que constituent la route de Paris et la rue du Général-Leclerc. Après un large débat entre élus municipaux, le maire Gérard Dezier a annoncé que les réponses seront données après le prochain conseil municipal qui se tiendra le 12 juin. La pyramide du rond-point des Four à Chaux va être «revisitée». Le maire a contacté l'artiste indépendant de street art, Moka 197, originaire d'Angoulême. L'idée est une fresque peinte sur les quatre faces et qui s'inspirerait d'éléments remarquables du patrimoine communal.

■ DIGNAC

Double concert au Grand Jeu

Le Grand Jeu propose ce samedi 8 juin à 21h un double concert donné par le groupe Phœnician Drive. Un premier, acoustique, autour du nouveau parking de danse, le second sera électrique, sous l'arcade près du bar. Phœnician Drive, actuellement en résidence au Grand Jeu, est un jeune groupe bruxellois formé en 2015. Ce sextet est composé de Valérian Maertler (guitares/basse), Gaspard Vandenborghout, un instrument à corde pluri-cordes, Sébastien Vandenborghout (batterie), Mathias Pepraud (basse/voix), Martin Rauff (batterie) et Joaquin Bernades (guitare). Le groupe mêle à la fois guitares jazz et groove oriental, rigueur hypnotique du krautrock et arabesques de guitares envoiées du désert. Les frontières stylistiques sont un concept qui échappe à merveille au sextet belge, célébrant sans préférences les notes de la vieille Europe et des mélodies méditerranéennes.

À partir de 18h, repas art et de plaisir et boissons au bar. Tickets 7 € (5 € tarif réduit). Plus d'infos: lchapeaube.fr ou 05 79 30 73 95.



Photo CL.

■ CLAIR

Tournoi de sixte au profit de l'école de football. L'AS Clair organise son tournoi de sixte ce dimanche 9 juin au stade de...

■ BRIE



Les animateurs ébauchent l'idée en compagnie d'une élue de la mairie. Photo CL.

Le centre ados prépare déjà les vacances

«Une autonomie encadrée, c'est ce que préfèrent les ados pendant les vacances.» C'est en ces termes qu'Aurélie Dupuy, la responsable du centre ados de Brie, a récemment débuté la réunion préparatoire aux vacances d'été, avec les animateurs qui vont assurer l'encadrement éducatif. Noémie Dumas, Julie Biançon et Aurélien Poeyneuf ne sont pas des débutants dans le domaine. Titulaires du Bafa et rodés aux animations depuis plusieurs années, ils sont conscients que les ados souhaitent fréquenter librement le centre et qu'après une année scolaire éprouvante, les jeunes ont envie d'un programme

souple. «Le choix des activités est large : baignade aux Antilles de Jonzac, karting, aéronautique, waterjump et, cette année, un Koh Lanta island avec deux jours en mode survie, un camp moto à Saint-Sauveur-d'Aunis et un camp glisse sur la côte rochennaise», insiste Aurélié. Si le programme est très varié et ludique, Aurélié a rappelé aux animateurs qu'ils doivent suivre les règles du projet pédagogique et faire passer aux ados des messages de citoyenneté, de respect des différences et les règles de partage.

Reservations et inscriptions à partir de demain, mercredi 5 juin au centre de loisirs ados. 156 rue de Brie, ou au 05 45 49 24 37 et 05 45 44 16 23.

■ MORNAC

Les tout-petits en route pour Saint-Lary



■ L'ISLE-D'ESPAGNAC

Numérotation revue et nouvelles impasses pour la commune

Lundi, les délibérations du conseil ont été adoptées à l'unanimité. Ce qui n'a pas empêché les règlements de comptes en fin de séance.

Lundi soir la complainte de Rutebeuf aurait pu accompagner le conseil municipal. Les amitiés se sont bel et bien envolées à l'aube des municipales de 2020 (lire encadré). Pourtant le conseil avait démarré sur un consensus unanime au sujet du règlement local de publicité. Ce document autorisera les territeurs à gérer l'implantation des panneaux publicitaires en entrée de ville, la publicité de façade en cœur de cité et les panneaux lumineux (estimation de 22h à 7h). Le second point abordé, le développement de la médiation sociale dans l'espace public, a aussi fait l'unanimité. L'association Omega va pouvoir redévelopper son activité de médiation sur tout le GrandAngoulême. «Que de temps perdu», regrette le conseiller Michel Issard, qui en avait fait son cheval de bataille.

Cuisine centrale exemplaire

Salés aussi, unanimement, le rapport d'activité de la cuisine centrale implantée à Villement, gérée en partenariat avec Rustleaux-Touvre. Son président Alain Burlier est fier de présenter la nouvelle application en service depuis 2018 qui permet les inscriptions en ligne; l'évaluation «très satisfaisante» accordée par le service sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation le 20 septembre 2018. Pas plus de remous sur la vie associative ou culturelle. Mathieu Moutatche, le spectacle annoncé dans le cadre des Soirs Bleus du GrandAngoulême, le 29 juin prochain, qui promettra également la journée inaugurative des sentiers de grandes randonnées de la commune, est apprécié. Enfin, la dénomination de cinq impasses de



Le conseil a voté pour la désignation d'une nouvelle impasse sur l'avenue de la République: l'impasse de la Maladrerie.

la commune pour faciliter le repérage pour les services de secours ou de La Poste est aussi adoptée. Une numérotation métrique, représentant la distance de l'habitation du début de la voie, sera effectuée par les services de la mairie.

Finis les bis et les ter dans ces impasses. À noter également, une impasse Maladrerie, nom soufleté par un riverain, ou les lépreux et les pestiférés recevaient les derniers sacrements, qui arrive sur l'avenue de la République.

Des amis qui deviennent ennemis

Michel Issard, l'ex-adjoint à la politique, a malgré tout de Marie-Hélène Pierre, la maire, à l'autre extrémité de la salle du conseil. Et, à l'occasion des questions d'orses, il s'est de nouveau écharpé avec Patrick Fagnoux, le premier adjoint aux finances, sur le taux d'endettement qu'il estime exorbitant. Il est las le temps des félicitations pour la gestion impitoyable. Attaque si déstabilisante que le groupe majoritaire interroge son propre camp sur l'endettement à venir de la commune. Un autre différend, davantage personnel,

oppose Michel Issard à Marie-Hélène Pierre. Il lui reproche d'avoir pris l'initiative d'annoncer sa candidature dans la tribune des élus parue dans le Mag d'avril. Et a demandé qu'elle lui donne une réponse. Refus de Marie-Hélène Pierre qui a préféré que Bernard Desautour lise une réponse au nom de la majorité. «Même le maire n'arrive pas à reconnaître son erreur», s'est agacé Michel Issard. Le divorce est consommé. À noter, l'absence d'une composition de l'opposition dans ce conseil devenu tripartite.

■ SOYAUX

Le plurilinguisme, une richesse à l'école

Reconnaître le plurilinguisme comme une richesse. Voici le thème de la réunion entre parents, enseignants et partenaires qui s'est déroulée au collège Romain-Rolland, vendredi. «C'est la première fois que nous organisons dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire ce type de rencontre. L'idée est d'inviter les parents à réfléchir avec les enseignants et l'association aznaïze Famille langues et cultures sur l'importance de la diversité des langues étrangères à l'école. Pour les enfants, c'est un atout», a expliqué la coordinatrice du réseau REP + Nadège Labracherie. Des mamans de différentes origines avaient donc fabriqué pour

l'occasion un magnifique tapis de lecture en tissu qu'elles ont présenté au groupe. Elles ont traduit dans leur langue d'origine (turque, arabe, schimaarais et malinké) le livre pour enfant Quel ratin dit donc? Convaincus, les enseignants vont ainsi pouvoir se saisir de ces outils afin d'en faire profiter les enfants des écoles de Soyaux. «Nous allons mettre en place des actions dans les établissements, raconter l'histoire dans différents lieux et différentes langues. Il est important de favoriser la participation des parents dans le but de créer une dynamique culturelle et linguistique», a conclu la coordinatrice.



Les mamans ont fabriqué un tapis de lecture avec des personnages qui vont permettre de raconter l'histoire du ratin dans différents lieux et différentes langues.

Randonnées pédestres et VTT. L'association Poussé Carlioux organise ce dimanche la 3^e édition de sa randonnée pédestre (7 km, 11 km ou 16 km) et VTT (25 km, 35 km, 45 km ou 60 km) avec un départ fixé depuis le parc de la Jaurétrie. Tarifs: rando pédestre: 4 €, 3 €, licenciés et VTT, 5 €, 4 €, licenciés et gratuit pour les moins de 18 ans. Inscriptions à partir de 7 h 45 jusqu'à 9 h. Casque obligatoire.

LA COURONNE

Piscine gratuite et pub bientôt réglementée

Lundi soir, le conseil municipal a approuvé le RLPI (règlement local de publicité intercommunale). «C'était nécessaire pour pallier la caducité à venir des quatre règlements locaux de publicité communaux existants et assurer une cohérence de traitement entre des lieux présentant les mêmes réalités physiques à l'échelle des trente-huit communes de l'agglomération», a expliqué Roland Vesux, le vice-président de GrandAngoulême en charge du dossier. «C'est un dispositif qui peut changer la vision de la ville», a complété le maire et président de l'agglomération Jean-François Dauré. Ce règlement, qui s'appliquera à partir de juillet 2020, redéfinit les usages en matière de publicité et d'enseignes. «On a la chance d'avoir une commune pas trop polluée par les enseignes et publicités», a noté le premier magistrat.

Les autres dossiers

Urbanisme. Parmi les autres points à l'ordre du jour, les élus ont



Roland Vesux, le vice-président de GrandAngoulême (deuxième à droite) a présenté le règlement local de publicité au conseil municipal, lundi soir. Photo CL.

donné leur feu vert à la cession de l'ancien garage situé rue de Quetiers par l'établissement public foncier régional à Flovianne pour 40 000 euros. Sur ce site, l'investisseur privé prévoit de réaliser six maisons individuelles après déconstruction et dépollution. «Ce projet correspond à une demande de personnes qui souhaitent habiter au plus près du centre-ville», a souligné le maire.

Santé. La proposition d'une charte d'engagement villes et territoires sans perturbateurs endocriniens a été approuvée à l'unanimité de la majorité municipale, en l'absence des cinq représentants des trois oppositions.

Subventions aux associations. Sur la base des propositions de l'office municipal des sports, 80 000 € de subventions sont allouées à 17 associations sportives cette année.

Jeunesse et sports. Une opération gratuite de la piscine pour les moins de 12 ans a été validée pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi, du 29 juin au 1^{er} septembre.

BRIE

Les écoliers font leur cinéma

Yann Ambrière réalise. Il y a 6 ans, l'Institut des CMI de La Prévalerie avait embarqué ses élèves pour le tournage des 5 mythes de Brié. Un film tourné en février 2013 avec pour toile de fond cinq sujets en forme de magazine télé-tour-



Les apprentis cinéastes et techniciens écoliers s'étaient penchés sur le tournage.

nés sur différents sites de la commune. Pour cette nouvelle édition, le secret est bien gardé sur le titre et le sujet du film. «Nous révisons le scénario depuis le mois de septembre. Ce sont les enfants qui l'ont écrit, qui interprètent les personnages, arborent les costumes ou se font quinquatre détails. Nous avons été séduits de Marie DuSéau du réseau Cécocad de Charente.» Les CMI ont élargi le projet en incluant les élèves de toutes les classes de l'école. La montage est en cours. Le film durera 40 minutes environ. La projection aura lieu à la salle des fêtes de Brié, le lundi 24 juin, à 18 h.

Championnat départemental cyclospor. La section cycle VTT de Brié loisirs et culture organise le championnat départemental cyclospor Ufolep ce dimanche. Pour les riverains, le circuit sera utilisable uniquement dans le sens de la course de 8h à 12h et de 13h à 17h. Il se présente comme suit: départ de route départementale D12 au niveau du rond-point de la déchetterie, à gauche direction La Prévalerie, ensuite sur Du-

FLÉAC

Le conseil remplit la trésorerie de la MJC



Les élus ont tenu l'assemblée de l'assemblée du conseil de santé.

Photo CL.

Les cinq points à l'ordre du jour examinés lors du conseil de lundi soir ont tous été adoptés à l'unanimité. La motion concernant le trafic poids lourds sur la RN 10 sera examinée en juillet, une étude de GrandAngoulême étant en cours. Le règlement local de publicité intercommunale (RLPI), destiné à encadrer l'usage des différents supports publicitaires, a été adopté. À noter que Fléac est peu concerné par le sujet puisque la commune compte seulement trois panneaux.

La délibération concernant la MJC a été la plus débattue. Le président de la Maison des jeunes et de la culture demandait à la commune une avance de 30 000 € pour soulager la situation financière de la structure, dès début juin. Alors que ce versement était prévu pour septembre. L'association dispose de 20 jours de trésorerie quand la norme en requiert au moins 90. Pourtant, la MJC a réuni sa masse salariale mais est victime de son amplitude horaire», a exposé le conseiller municipal Christian Cleveland.

«Nous sommes conscients de ce

problème. On essaie de travailler en complémentarité avec le personnel communal et on accompagne la MJC pour trouver de nouvelles familles et faire revenir celles qui sont parties», a ajouté Hélène Gingas, adjointe aux affaires sociales. «Mais il y aura des limites que l'on ne pourra pas dépasser», a conclu le maire. L'avance demandée a été accordée.

Parmi les autres dossiers à l'ordre du jour, la signature d'un avenant entre l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) et la mairie, en vue de la démolition d'un immeuble particulièrement dégradé, rue de Chausseloup à Thouéra, a été approuvée. L'EPF prendra à sa charge 60 des 68 000 € des frais liés à cette opération. Les élus ont également validé la convention d'occupation des locaux du 9, rue du 11-Novembre par la nouvelle orthopédie et dit oui à une participation de la commune, à hauteur de 2 500 €, pour financer une étude de faisabilité d'un centre de santé. C'est l'Union nationale de l'aide qui conduira cette étude.

Le Lions club a fêté ses 30 ans

■ LINARS

Le conseil s'est penché sur la publicité communale



Les élus ont également évoqué la coopération entre communes.

Photo CL

Ce n'est pas souvent que les élus d'une commune comme Linars sont amenés à débattre de la publicité qui s'affiche dans les rues. C'est ce qu'ils viennent de faire lors de la dernière réunion du conseil municipal. Inscrite à l'ordre du jour, cette question répondait à une proposition faite aux 38 communes de Grand'Angoulême d'établir un règlement local de publicité. «La question est importante», a d'emblée jugé le maire Michel Germaine. Le débat qui a suivi, préparé par une documentation précise et ponctuée de projections, a révélé l'intérêt des élus. Il a été rappelé que ce document est destiné à adapter à chaque commune les dispositions légales du code de l'environnement. Sébastien Dumoulin, fils en charge de ce dossier, a brossé dans le détail, les orientations proposées par Grand'Angoulême qui, dans leur ensemble, et pour une commune

comme Linars «conservernt l'application de la réglementation nationale». Toutefois, sur la proposition de l'adjoint Gérard Andrieux, l'avis de la commune comportera le souhait qu'une attention particulière soit portée à l'interdiction des publicités sur les murs d'immeubles.

Un deuxième point de l'ordre du jour venait encore de l'Agglo. Son contenu s'inscrit dans le contexte du prochain renouvellement des conseils municipaux en 2020. C'est le maire qui en a exposé le contenu ainsi que ses orientations. «Les maires des communes de l'agglomération souhaitent que la mutualisation des services valorise les coopérations entre les communes et l'agglomération», a notamment relevé Michel Germaine. Il a également souhaité que dans le projet communautaire «soient aussi étudiées les propositions de coopération entre communes».

Le
UV

L'AAI
port
revis
45 e
les
Seve
rier,
lire
prés
con
Fibre
Fest
roga
son
rap
bare
con
qu'e
esp
clés
réo
nola
de
Rus
sem
qu'il
pos
pris
erga
ma
sars
ciel

■
Prés
nom
gite
leur
l'ina
mes

■
Pere
l'aa
met
perr
cam
la m
13h2

MORNAC

Des panneaux publicitaires moins envahissants

Lors du dernier conseil municipal, le projet de règlement du RPL a été évoqué et débattu, et validé. Les élus ont approuvé ce document intercommunal, définissant les règles d'implantation et de format de publicité sur le domaine public ou privé. L'objectif est de préserver le cadre de vie des habitants, la protection des espaces verts et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

La création d'un poste agent de maîtrise principal aux services techniques, se fera dans le courant de l'été. La municipalité va demander une subvention, auprès du département, dans le cadre du soutien de l'initiative locale pour 2 projets: Le DAB et le renouvellement de matériel à la cantine scolaire. Une aide financière de 50 € est consentie pour la présence de nid de frelons entre le 15 juin et le 15 octobre, avec intervention d'artisans référencés en mairie. Le logement d'urgence sera consenti avant un bail à l'organisme Aisali. L'acquisition d'une parcelle rue du Stade, permettra le prolongement du trottoir.

Les dernières subventions attribuées: Elite Sportive de Mornac, 6 000 €; Annick des donateurs de sang, 200 €; Cécilia en Charente, 500 €.

Le 1^{er} dossier accession sociale propriétaire a été validé pour 4 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité, soutient Nicole Bonafey, sénatrice, pour le dépôt d'un amendement dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les marchés visant à empêcher le report de trafic des câbles du réseau autoroutier A10 vers le réseau secondaire RN10.

MOUTHIERS-SUR-BOËME

Le bilan énergétique communal sur le gril

Un orléan du jour repêché pour le conseil municipal de Mouthiers de vendredi avec, pour commencer, une présentation du bilan énergétique de la commune qui fait apparaître des améliorations à effectuer.

Cécile Bernis, conseillère en énergie partagée, et Patrick Ourly, responsable du service énergie, tous les deux ouvrant à GrandAngoulême, ont été invités par les élus de Mouthiers à présenter, en compagnie de Jean Revercault, adjoint au maire et élu référent du Grand Angoulême, le bilan énergétique de

la commune. Pendant une heure, ils ont passé en revue les différentes consommations de la commune, en bois, gaz et électricité et les dépenses liées. Ils ont également évoqué la consommation en eau: «Les consommations et dépenses par habitant sont inférieures à la moyenne nationale, selon les données de l'Insee», ont-ils conclu, mais il reste encore des progrès à réaliser, en particulier pour l'ensemble scolaire Gilles-Plouquin et pour la MJC Jules-Berry. Les deux intervenants ont proposé divers aménagements pour ces deux structures communa-

les: rénover le système de régulation du chauffage, isoler les parois extérieures, mettre en place une ventilation mécanique, étudier le remplacement de la chaudière bois.

La pub sous contrôle

Flux à l'ordre du jour dont les points suivants ont été validés, en commençant par les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal de GrandAngoulême. Pour la commune de Mouthiers, il s'agit de maintenir la réglementation nationale pour les 2D communes situées hors unité urbaine d'Angoulême (le dossier a été présenté, assorti d'images picturales, par Jean Revercault).

Il a ensuite été procédé à la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à partir du 10 mai, avant de mettre à l'étude la révision de l'agrément du multi-accueil familial «Les P'tits Loups» qui, à partir du 1^{er} juin, passera de 46 à 50 places.

Des travaux d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques sont acceptés pour une borne qui sera mise en place au champ de foire (une 2^e borne pourrait être placée à la salle Gilles-Plouquin).



De gauche à droite, Jean Revercault, Cécile Bernis et Patrick Ourly, ont présenté le bilan énergétique de la commune et des propositions.

PHOTO CS

Alain PORTE

■ PUYMOYEN

La municipalité désapprouve les propositions de La Poste

Moins d'heures d'ouverture et une distribution du courrier l'après-midi, l'agence postale décourage les élus locaux. Qui ont réagi.

Une fois encore, La Poste souhaite réduire les heures d'ouverture de l'agence postale de Puy-moyen. En effet, lors du conseil municipal, avant-hier, les élus ont dû se prononcer sur deux propositions faites récemment par la direction de La Poste visant à réduire le temps d'ouverture de l'agence postale de Puy-moyen. Ainsi, après la perte d'une journée d'ouverture en 2017, les deux scénarios proposés montrent clairement que le souhait de La Poste est de fermer l'agence le samedi. Ce nouveau jour de fermeture ne serait pas la seule nouveauté pour les Puy-moyennais car la distribution de leur courrier devrait aussi subir quelques modifications. Si nous n'étions pas au mois de mai, les Puy-moyennais pourraient croire à un poisson d'avril car la distribution dans les boîtes aux lettres des administrés est proposée dans les deux cas... l'après-midi.

De 19 heures 30 à 15 heures par semaine

Concrètement, La Poste souhaite fermer ses facteurs à un nouveau métier, celui de facteur-guichetier afin que ces derniers tiennent l'agence postale le matin pour faire leur tournée l'après-midi. Le bureau de Poste de la commune passerait d'une ouverture actuelle de 19 heures 30 par semaine à 15 heures hebdomadaires. D'après la première proposition, le bureau ouvrirait uniquement de 8h45 à 12h30 du mardi au vendredi avec une distribution du courrier qui décalerait «au mieux» à partir de 13h45 jusqu'à la fin de la journée. Le second choix proposé aux élus

est une ouverture de l'agence du lundi au vendredi uniquement le matin de 9h30 à 12h30 avec la même distribution l'après-midi. Dans les deux cas, la distribution du courrier restera assurée le samedi matin.

Le conseil municipal a refusé ces deux propositions et demande à La Poste de refaire une nouvelle proposition. «Il y a quelques années, nous nous sommes prononcés en faveur d'une fermeture le lundi à condition de garder l'ouverture du samedi et, aujourd'hui, ils proposent une réouverture le lundi pour une fermeture le samedi», a expliqué, désabusé, le maire Gérard Beunetou lors des échanges avec les élus qui, s'ils sont d'accord pour réduire le nombre d'heures d'ouverture, préféreraient une fermeture en semaine au lieu du samedi et une distribution le matin pour une ouverture de l'agence l'après-midi en lieu de celle proposée le matin. À suivre.

Ce conseil municipal a également été l'occasion d'aborder d'autres points. Dans le but d'assurer une meilleure organisation des services, le schéma de mutualisation des services proposé par Grand-Angoulême a été approuvé et permettra par exemple de valoriser les mutualisations entre communes ou encore d'étudier toutes propositions de création de services entre communes et communauté ou entre communes.

Le conseil a par ailleurs validé le règlement local de publicité de Grand-Angoulême qui a pour but de normaliser les affichages commerciaux sur le territoire inter-communal.

Enfin, le rapport d'activité de la SPL Gams, société publique qui



Le rideau en fer de La Poste sera un peu plus fermé dans les mois à venir. Photo C. L.

assure la maîtrise d'ouvrage de nombreux chantiers sur le Grand-Angoulême et dont le bénéfice en 2018 s'élève à environ 73.000€, a été approuvé.

Christian MAZOU

Rassemblement public mardi. Une rencontre publique organisée par le conseil municipal se tiendra mardi 21 mai à 18h30 à la salle des fêtes de Puy-moyen. Ouverte à tous, cette réunion proposera d'aborder 8 thématiques: évaluation démographique; vie locale, sociale et solidaire; les sports; la culture; la politique enfance jeunesse; l'urbanisme et l'environnement; les bâtiments publics et les infrastructures; le patrimoine; l'intercommunalité; les finances et la fiscalité. Durant cette réunion de fin de mandature, la parole sera donnée après chaque thématique et cette rencontre «Puy-moyen aujourd'hui, son patrimoine» déclinera en état des lieux de 2014 à 2019.

Les élus happés par la pub et son avenir réglementé

Avant de débattre sur l'ordre du jour inscrit au conseil municipal de ce mardi, Véronique Gros, responsable pôle commerce-agriculture, a fait une présentation du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Grand-Angoulême. Ce règlement est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code environnemental en matière d'installation de publicités, enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage.

L'élaboration du RLPI est nécessaire pour polier la caducité à venir des quatre règlements locaux de publicité communales existants fixés par la loi Chevrelle II en 15 juillet 2020 et d'assurer une cohérence de traitement, à l'échelle des 38 communes entre des lieux représentant les mêmes réalités physiques.

Six orientations ont été présentées aux élus communaux, c'est en juin 2020 que l'approbation de RLPI sera validée.

Défendre les meulères

Le premier dossier du conseil s'est ouvert sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Béatrice Simonet. Stéphanie Ferret qui était le suivant sur la liste électorale, n'a pas souhaité siéger au sein du conseil municipal, pas plus qu'Isabelle Agard placée à la suite. Il n'y a donc pour l'heure pas de nouveaux conseillers. Dans le cadre des travaux d'installation de la fibre optique et du très haut débit sur la commune de



Véronique Gros de Grand-Angoulême (à gauche) aux côtés d'Emeline Bourben, directrice générale des services, a présenté le RLPI aux élus.

Photo G.

Roulet-Saint-Estèphe, le maire est sollicité pour signer une convention de servitudes avec Eneedis permettant le branchement basse tension par voie aérienne pour Charente Numérique, sur le domaine public, au lieu-dit «Les Glanots», rue Nationale. Il y a une opposition notable de la part des élus suite à la récente rénovation de la route. Ils demandent de reconsidérer la demande afin de faire une proposition pour un branchement par voie souterraine. Le maire indique à l'assemblée que le conseil départemental de la Charente a décidé de mettre en place une politique des espaces naturels sensibles. Cette politique vise l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des espaces naturels remarquables. Parmi eux, le site des Meulères

de Clair, qui est un espace non bâti, possédant une valeur intrinsèque écologique, paysagère et sociale. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la création d'un espace naturel sensible sur ce site.

Suite au tremblement de terre ressenti en Charente le 20 mars dernier, quatre habitants de la commune disent avoir constaté des dégradations dans leurs maisons, ils se sont fait connaître à la mairie. Après une mise en sécurité pour protéger la boulangerie, la démolition des anciens bâtiments du centre bourg a repris lundi, le chantier se termine, la boulangerie sera mise à disposition de son gérant Eric Rousseau, dans les temps impartis.

Josette REBEIX

■ RUELLE

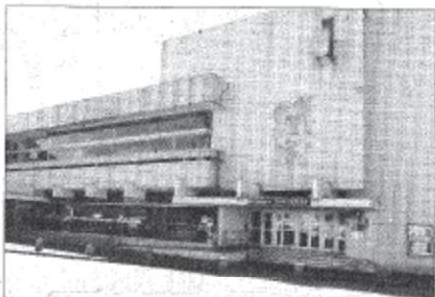
Un lifting pour le centre culturel Jean-Ferrat

« L'ensemble du bâtiment du centre culturel et du théâtre a vocation à être rénové, a déclaré le maire de Ruelle, Michel Tricoche, lors du conseil municipal lundi soir. Isolation insuffisante, intégration de la façade dans son environnement, avec un salon du centre culturel aux revêtements muraux et sols vétustes, des riveaux hors d'âge... »

La salle de spectacle qui a été rénovée en 2007, nécessite une amélioration de son acoustique et de son éclairage. Quant au salon d'accueil qui reçoit des séminaires et colloques, il doit être rénové dans son ensemble: isolation thermique et phonique, amélioration du confort et de l'esthétique générale, mise aux normes. De plus la façade de l'ensemble du bâtiment est à reprendre pour mieux s'intégrer dans son environnement. L'étude réalisée débouche sur un montant de travaux importants. Une première phase va être engagée pour cette dernière année de mandat. Elle concernera le salon, et l'étude acoustique pour l'amélioration du théâtre. Avec un budget de 140 000 € pour lequel une subvention de GrandAngoulême va être demandée.

Réguler les poids lourds

L'aglo sera également sollicitée pour des travaux d'aménagement au gymnase de Puygallein. Un enveloppe d'environ 30 000 € est prévue, principalement pour remplacer la station de relavage des eaux usées, vétuste et plus adaptée au nombre d'utilisateurs, et les habitats de désséchage sur le toit. Le conseil a débattu sur le projet de règlement local de publicité intercommunal, dont les orientations



Le centre culturel a besoin d'un bon environnement.

PHOTO CL

» Isolation insuffisante, intégration de la façade dans son environnement, avec un salon du centre culturel aux revêtements muraux et sols vétustes.

les 17 autres communes actuellement situées en « unité urbaine », d'appliquer la réglementation « hors unité urbaine » au moins sur les axes routiers principaux. Sur ces zones, la réglementation est plus sévère et interdit la publicité scellée au sol, et la publicité murale est limitée à des panneaux de 4 m².

Après enquête publique au printemps 2020, le document devait être approuvé définitivement en juillet de la même année.

Trafic des poids lourds sur la RN10: Le conseil a voté à l'unanimité pour un soutien à l'amendement au projet de loi d'orientation des mobilités, proposé par la sénatrice Nicole Bonnefoy. Il permettrait aux communes traversées par une nationale et situées à moins de 50 km d'une autoroute de restreindre la circulation des poids lourds sur leur territoire. Ce soutien sera adressé à la ministre des transports.

Gérard MATHÉ

St-Yrieix doit réduire le nombre de panneaux publicitaires

Mardi soir, avant de débattre sur les points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal, Roland Vieux, vice-président en charge de la prospective territoriale à GrandAngoulême, a fait une présentation des orientations générales du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de l'agglomération. Ce règlement est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code de l'environnement en matière d'installation de publicités; enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage. « Ce règlement local n'est pas réalisé pour se faire plaisir, mais parce que c'est une obligation », a rappelé Roland Vieux.

L'élaboration du RLPI est nécessaire pour pallier la lacune à venir de quatre règlements locaux de publicité communaux et d'assurer une cohérence de traitement à l'échelle des 38 communes. « L'étude réalisée a permis de faire apparaître que Saint-Yrieix est sur la deuxième marche du podium en nombre de panneaux publicitaires. Il y a beaucoup de progrès à



Les tarifs des transports scolaires revalorisés à la rentrée 2019-2020.

PHOTO CL

faire avec vous, si vous le souhaitez », a indiqué le vice-président. Six orientations ont été présentées aux élus. L'approbation du RLPI sera validée en juin 2020. Les élus ardents ont pris acte de l'état d'avancement des réflexions.

Les autres dossiers

Prais de scolarité. La revalorisation des tarifs scolaires a été votée

par la majorité. Les élus de l'opposition se sont abstenus. À compter du lundi 2 septembre, les tarifs scolaires subissent une augmentation de 2 %. Les nouveaux tarifs se déroulent comme suit: Restauration scolaire, forfait mensuel sur dix mois 37,20 € (commune) et 50 € (hors commune); transport scolaire, 13,30 € de forfait mensuel sur dix mois; accueil de loisirs,

14,27 € (commune) et 24 € (hors commune) pour la journée, 9,72 € (18,15 € hors commune) pour la demi-journée avec repas et 7,70 € (14,26 € hors commune) pour la demi-journée sans repas; périscolaire, 1,94 € par jour de présence.

Signature de convention. Afin de participer au maintien de l'activité agricole et maraîchère et à la politique du Syndicat mixte de l'Angoumois qui entend structurer une véritable filière locale agricole en milieu urbain et périurbain, la commune a fait l'acquisition de terrains maraîchers au lieu-dit les Pièces-de-la-Charente, (rue de Ruyon) en 2016. L'association Croix-Rouge Insertion Mais et Charente ayant souhaité disposer de ce terrain homologué bio, afin de mener une action de valorisation et de promotion du site, une convention d'occupation sera signée. En contrepartie, l'association s'engage à un travail pédagogique auprès des écoles et à fournir la restauration scolaire en fruits et légumes.

Jean-Louis LE BRAS

3. Mise à disposition d'un registre au siège de GRANDANGOULEME et dans chacune des mairies des communes membres et possibilité d'adresser des contributions par courrier au Président de GRANDANGOULEME ou par mail à l'adresse dédiée rpi.concertation@grandangouleme.fr

Aucune contribution n'a été écrite sur les registres de concertation mis à disposition.

En revanche, 4 courriers ont été adressés au Président de GrandAngoulême pour demande de participation à la procédure d'élaboration du RLPi, de la part de la société JC DECAUX, du Syndicat National de la Publicité Extérieure (SNPE), de l'Union de la Publicité Extérieure (UPE) et de l'association Paysages de France.

11 courriers ou mails ont été adressés au Président de GrandAngoulême de la part des professionnels de l'affichage (sociétés Graphic, Cocktail Vision, Insert, JC Decaux, Jour et Nuit et Clear Channel), d'organismes les représentant (UPE), de la SNCF et de l'association Paysages de France, avec des propositions de règles locales ou de zonage (cf tableau ci-après).

Enfin, 20 contributions ont été déposées sur l'adresse mail dédiée . Elles sont principalement relatives à :

- l'identification de certains secteurs, ressentis comme des lieux de concentration de la publicité : entrées de ville, zones commerciales, rond point de Girac à Angoulême en direction de la route de Bordeaux
- la publicité numérique : perçue comme agressive, dangereuse pour la circulation routière, consommatrice d'énergie. Deux dispositifs sont cités comme particulièrement gênants : à l'entrée de Fléac et boulevard d'Aquitaine à Angoulême
- le format trop grand, et inutile à l'heure des GPS et d'internet, des dispositifs classiques « 4x3 »
- la prolifération de dispositifs pour certaines manifestations temporaires (ex : foire-expo de Barbezieux)

4. Organisation de deux réunions publiques

Deux réunions publiques se sont tenues : l'une le 12 février 2019 à Gond-Pontouvre et l'autre le 19 septembre 2019 à Angoulême.

Leur tenue a été annoncée dans la Charente Libre, Sud-Ouest, le magazine Sortir ainsi que les sites internet de GrandAngoulême et des communes. Près de 50 personnes ont participé à la première réunion, et environ 30 à la seconde

Elles ont permis de présenter le diagnostic et les enjeux, et l'avant-projet du RLPi (projet de règlement et de zonage)

Elles ont été l'occasion d'un dialogue, qui a permis de répondre à des questions générales sur la réglementation comme sur des sujets plus précis liés à tel ou tel secteur sur le territoire.

Les sujets principalement soulevés par les participants ont porté sur :

- la publicité supportée, à titre accessoire, par du mobilier urbain, en lieux protégés ;
- le défaut d'entretien de certains dispositifs publicitaires ;

- la règle nationale d'extinction des vitrines lumineuses (hors champ du RLPi car situées à l'intérieur d'un local) et la possibilité, pour le RLPi, d'adapter la règle nationale d'extinction des enseignes lumineuses ;
- la publicité numérique, jugée globalement très néfaste au cadre de vie ;
- les procédures de sanction à l'encontre des dispositifs irréguliers

a- 1ere réunion publique le 12 février à Gond-Pontouvre

Affiche distribuée dans les 38 communes



Invitation aux 38 maires et conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes ayant répondu au questionnaire et les associations de commerçants



SAINT-YRIEIX

Effectifs en baisse chez les anciens combattants



Jean Billy, président de la section orléanaise, a remis la médaille et le diplôme de reconnaissance à Pierre Lagarde pour ses 20 ans de Rétiré à la FNCR. Photo C.L.

Dimanche dernier à la mairie, la section orléanaise de la Fédération nationale des combattants républicains (FNCR) a tenu son assemblée générale. Après une minute de silence en mémoire des membres disparus, le président Jean Billy a brossé les temps forts de l'année écoulée. La section a participé à diverses cérémonies officielles, en particulier les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, lors desquelles les écoles de Claude-Roy et Nicolas-Vanier étaient présentes avec leurs enseignants. Le 100^e anniversaire de l'armistice de 1918 a été marqué par la présence d'un détachement du 1^{er} Rima composé de 60 militaires et de 42 élèves de Nicolas-Vanier. Deux expositions étaient proposées à la mairie. L'une préparée par Pierre Châtillon, conseiller à

l'amicale, et l'autre réalisée par les écoles de Nicolas-Vanier sur la guerre 14-18 (illustrée par un film). La section a également participé aux cérémonies du 19 mars et du maquis de Bignac. Avec 26 adhérents, l'amicale est en perte d'effectifs. Les finances affichent un bilan légèrement excédentaire de 203 €, grâce à la subvention municipale de 480 €. «Votre travail de mémoire envers les enfants, réalisé en commun avec la municipalité et les enseignants, est exemplaire», a conclu le maire Denis Dolimont. Le bureau. Jean Billy, président; Bernard Lasouët, secrétaire; Michel Lepoese, trésorier et maître de cérémonie; Mohamed Adli et Guy Caugillon, porte-drapeaux; Pierre Châtillon, conseiller de l'amicale; Pierre Puchaud et Michel Croizard, vérificateurs aux comptes.

DIONAC

Brocantes. L'association Châpitres poursuit ses journées brocante au profit des animaux à Dionac les samedis 9 et 23 février de 14h à 18h. Livres, bijoux, mercerie, vêtements, jouets, vaisselle, objets décoratifs, bibelots, tableaux et jolis cadeaux, vendus au profit de l'association qui œuvre pour la prévention et la maîtrise équine et l'errance féline. Rendez-vous aux carres de l'ancien presbytère, à côté de l'église (saivre flèches jardin médiéval). Contact: 06 71 86 72 61.

MOUTHERS-SUR-BOËME

Au Logis de Bouzet, demain, à 19 heures, sera lieu un événement de littérature, proposé par la compagnie Olive de Lux, sur le thème «Ceci et déracinement, un aller sans retour?». Ce moment sera suivi d'une dégustation de foies gras au four à pain, le tout pour 15 euros. Contact: 05 45 62 50 15.

CLAIX

Leite de l'AFPE. L'association des parents d'élèves de Claix, présidée par Renaud Augard, organise un loto au profit des enfants de l'école. Il aura lieu samedi prochain à 20 h salle de l'Espèce 2011 (côté stade). Buvette et restauration rapide sur place. Contact: 06 40 46 68 18

JAULDES

Fermeture agence postale. L'agence postale communale de Jauldes sera fermée lundi prochain.

FLÉAC

Réunion d'initiatives locales. Dans le cadre du grand débat national, le député Thomas Vessier organise demain à 19h30 une réunion d'initiatives locales avec pour thème efficacité et dépenses publiques, salle du château.

ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

Adrasec, la radio pour servir



Les cinq récipiendaires entourés par Nicolas Dodicourt, responsable du service du SDPC et Edgar Martin, président Adrasec. Photo C.L.

L'assemblée générale de l'Adrasedc 16 (Association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile) s'est déroulée à la salle Henri Vieux à Roulet. Les radioamateurs communiquent pour le plaisir, mais aident aussi les autorités. Cette assemblée, présidée par Edgar Martin, s'est déroulée devant les membres et plusieurs élus. Le président a été félicité par les bienfaiteurs qui leur permettent de continuer leurs actions, la municipalité de Roulet-Saint-Estèphe pour la mise à disposition des salles et le soutien financier, le Département qui fournit les vêtements de sécurité, la mairie de La Rochette et la Préfecture. Bernard Saunet, le secrétaire, a présenté le rapport moral et d'activité. Les temps forts de 2018 ont été nombreux, comme la recherche de bulles, journées rencontre et sécurité avec les enfants des écoles ou mise en œuvre d'un ré-

seau de transmissions lors du trail de Mouchiers. Au total, 693 heures et 727 km ont été consacrés et parcourus pour les exercices 2018. Le rapport financier établi par le trésorier Alain Viroulaud a révélé un léger déficit de 242 €, mais avec un solde de tout compte largement positif. La cotisation annuelle reste inchangée à 19€. Les élus ont salué les actions: «Vous avez notre soutien car nous savons que nous pouvons compter sur vous dans les situations les plus catastrophiques». Michel Fleury, Bernard Saunet et Robert Bonneau ont été honorés de la médaille d'argent par la fédération nationale des radioamateurs au service de la sécurité civile (FNRASEC). Chantal Fleury et Alain Meunier ont reçu la médaille de bronze.

Le bureau se compose ainsi: président: Edgar Martin, trésorier: Alain Viroulaud, secrétaire: Bernard Saunet, secrétaire adjoint: Lucie Viroulaud.

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DU DIAGNOSTIC
ET DES ENJEUX

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous pour notre CADRE DE VIE
et L'ATTRACTIVITÉ du territoire ?

MARDI 12 FÉVRIER - 18h30
Salle du temps Libre - Gond-Pontouvre
74, rue de l'Égalité - 16160 Gond-Pontouvre

SAINT-SATURNIN

Les rues enfin nommées



Le chantier des Grandes-Vignes devant être livré à la fin de l'année. Photo C.L.

Les terrains du lotissement des «Grandes-Vignes» en cours de viabilisation pour une livraison fin 2019 viennent de franchir un nouveau cap dans l'intégration du paysage et patrimoine communal. Le conseil vient de dénommer en un large tour de table les deux rues de circulation de la première tranche de ce lotissement. Le lieu-dit des Grandes-Vignes a influencé le choix des élus avec la rue des fins bois (pour la principale) et la rue des javelles (pour la seconde). Entre autres délibérations, le conseil a entériné la création d'un emploi pour une vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un agent au service technique à compter du 1^{er} mars au fait du départ à la retraite de son titulaire actuel en février.

Accordé pour modification du tableau du régime indemnitaire en faveur d'un agent récemment promu, pour la viabilisation du bail en faveur de La cove à bières LOGGE sous statut auto-entrepreneur. Accord sur la convention, sous conditions strictes, de l'entretien du chemin de Laforest en Calitum - GrandAngoulême - le propriétaire et la commune. Par ailleurs, le conseil donne son accord pour la convention avec le GrandAngoulême concernant le transport scolaire qui apporte 3700 € de subvention pour un budget en régie municipale de 8000 €. Par contre, le conseil s'interroge sur le peu de fréquentation de ce service proposé aux parents pour le ramassage scolaire sur les différents points de la commune et s'alarme pour sa pérennité.

Le prof de Soyaux milite sur le terrain pour la cause palestinienne

À l'école primaire Léon-Blum, il accueille dans sa classe les enfants du monde. Dans la vie, il milite pour Charente Palestine Solidarité. Rencontre avec Xavier Favre.

«Je suis un témoin, humble compagnon de route de la lutte contre l'injustice.» Xavier Favre résume ainsi son engagement auprès de la Palestine. «Ce n'est pas n'importe quelle terre. À chaque mission j'ai l'impression de toucher du doigt le cœur du monde, qui se bat pour la liberté avec un espoir sans limites», confie ce militant qui lutte avec l'aide d'une ONG, «contre les situations d'injustice. Nous sommes victimes des Palestiniens suite à la colonisation de leurs terres par les Israéliens. Semble à la cause de l'ail et du verre ensemble. Xavier Favre cultive sa curiosité de l'autre à travers son métier. «J'ai enseigné deux ans au Liban et parallèlement j'étais bénévole dans un camp de réfugiés palestiniens. J'ai appris à revoir mes codes, aller à l'essentiel. Il fallait entrer dans cette culture différente, avec sa langue, ses traditions. S'adapter», analyse ce-



La carte des territoires occupés en main, Xavier Favre explique son engagement en Palestine. Où il peut en mission régulièrement.

lui qui est aujourd'hui enseignant en classe primaire allophone à Jean-Moulin à Soyaux. Une fois l'école terminée, il poursuit son engagement comme vice-président de l'association Charente Palestine Solidarité. «J'ai créé en 2006 le collectif dont le siège se trouve à la Maison des Peuples et de la Paix à Angoulême. L'idée a germé suite à mon expérience au Liban et à mes missions. L'objectif est de nouer du lien avec la Palestine, d'organiser des événements,

des débats afin de faire connaître la culture et d'informer autrement sur la situation.»

Faire passer les enfants aux check points

Huit missions durant treize ans l'ont envoyé sur les territoires occupés, où il est question de maintenir une présence pacifique. Des semaines d'actions où il apprend à contenir sa colère, «pas facile mais indispensable», à servir de médiateur

ou soutenir des manifestations. «Comme cueillir les olives pour éviter qu'on tire sur les cultivateurs palestiniens. Faire des permanences aux check points tenus par des soldats armés israéliens qui se trouvent sur le mur de séparation entre les deux États. Une ligne qui grignote sans accord de nombreuses terres palestiniennes à la faveur d'Israël. Parfois, le mur coupe l'habitation de l'école ou du lieu de travail. Notre préférence est dialoguante, éviter aux gens d'être embêtés, in-



»
La Palestine, ce n'est pas n'importe quelle terre. À chaque mission, j'ai l'impression de toucher du doigt le cœur du monde, qui se bat pour la liberté avec un espoir sans limite.

«Je suis un témoin, humble compagnon de route de la lutte contre l'injustice.»
Une fois, Xavier Favre s'est senti en danger lors d'une occupation de maison. «J'ai campé et insisté avec d'autres personnes devant une habitation palestinienne, à Jérusalem, dont les habitants avaient été expulsés. Des colons israéliens nous ont attaqués avec des pierres. Oui, j'ai eu peur. Il m'aurait aussi de dormir sur des terrasses pour empêcher les expulsions.»
À chaque retour, Xavier Favre revient «regardés». «Je cite le bas des gens avec des problèmes graves et qui ont malgré tout l'espoir d'un monde meilleur. J'admire leur courage et ça conforte mon envie d'espérer.» Son prochain départ est prévu en avril.
Corinne MAYSOUNABE

SOYAUX

Une expo tout en délicatesse

Oiseaux, paysages, animaux de la basse-cour, ciel d'orage, etc. Les peintures de Marie-Anne Cheyrou-Dupuy, qu'elle a encadrées, laissent aux visiteurs une impression d'apaisement, tant elles sont délicates, fines, aériennes, douces... encadrées avec minutie.
Lors du vernissage, Marie-Noëlle Debily, adjointe au maire, dédicée à la culture, au sport et aux associations, n'a pas manqué de faire remarquer: «Elle fait voyager à travers ses aquarelles, après 18 années passées dans les îles». En effet, au terme de trois ans d'études à l'école d'arts appliqués à Bordeaux, et diplômée en poche, l'artiste s'expatrie à Saint-Barth et y reste 18 ans, voyageant sur les îles antillaises ainsi qu'au Maroc. De retour à ses racines charentaises, à Charente-Maritime, elle continue de peindre, transmet son savoir en devenant des cours et en organisant des stages: «J'aime associer mes élèves à mes expositions, j'en prépare d'ailleurs une au Mairie-Girard avec eux, ce sera leur projet.» La globe-trotteuse de la peinture propose ses cours à la MJC de Mouchiers, le lundi de 18h à 20h.



L'expo est visible jusqu'au jeudi 23 février, salle des mariages de 16 à 17h. FR 05 49 97 81 50.

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

SAMEDI 16 FÉV. 9H - 18H
DIMANCHE 17 FÉV. 10H - 17H

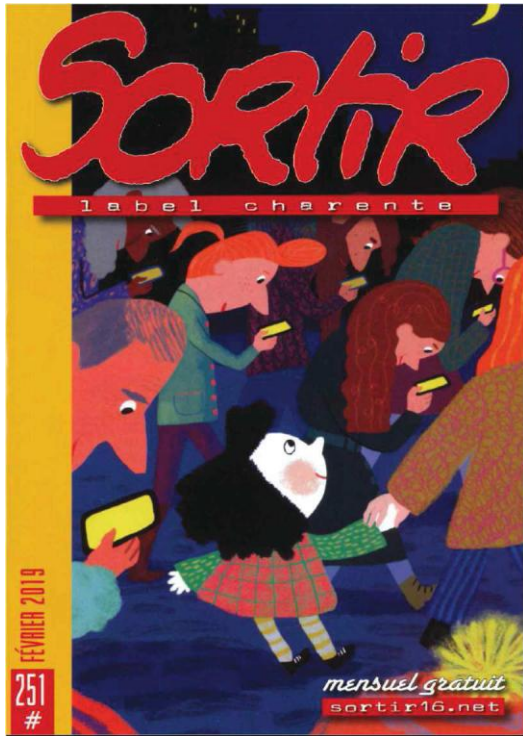
CHAZELLES - Route de Marthon
Organisée par la Société Avicole Angoulême Charente

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous pour notre CADRE DE VIE et L'ATTRACTIVITÉ du territoire ?

MARDI 12 FÉVRIER - 18h30
Salle du temps Libre - Gond-Pontouvre
74, rue de l'Égalité - 16160 Gond-Pontouvre

Grand Angoulême



RÉUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DU DIAGNOSTIC
ET DES ENJEUX

Lundi 11

- MUSIQUE EN FESTIVALÉE** : à 16h à la salle des fêtes de Puyroyen, concert du groupe Cabrock (p. 49).
- THÉÂTRE** : à 17h à la Ferme-école de Mavelle à Moulins, le Théâtre de L'Orme présente *Le Journal d'un fou* d'après la nouvelle de Nicolas Segal (p. 41).
- CHŪTEUSE LYRIQUE** : à 17h à L'Enchaîné, La Robinière à Vihon-lez-Clairac, nous transporterons dans un univers musical riche et varié, de Petrel à Britten en passant par Mozart, Donizetti... (p. 45 et 23 10 88).

Mardi 12

- VENTE SOLIDAIRE** : de 9h à 19h dans la galerie marchande d'Intermarché à Ma Campagne à Angoulême (p. 06 24 23 24 ou Angoulême Solidaire).
- VISITE DÉGUSTATION** : de 10h à 19h30 à Angoulême, la chocolaterie Darcoux, place de l'Hôtel de ville, avec Jean-Christophe Crosnier, maître-chocolatier, et Anne Tabat, Pays d'art et d'histoire de Grand'Angoulême. Tarif 2 € / gratuit abonnés, sur inscription (p. 45 et 16 84).
- RÉUNION PUBLIQUE** : à 18h30 à la salle du Temps Libre à Gond-Pontouvre sur le thème « Publicité et enseignes : que souhaitons-nous pour notre cadre de vie et l'ATTRACTIVITÉ du territoire ? ». Venez nombreux participer à ce débat organisé par Grand'Angoulême.
- CINÉ-ÉVÈNEMENT** : à 19h30 au cinéma de La Cité à Angoulême, carte blanche à Gérard Delisle 84, avec *Merci patron* de François Ruffin. À 20h30, Célébration des douze d'or ou Les Oscars du capitalisme. Tarif unique 10 € (p. 34-35).
- CONCERT LECTURE** : à 19h au Conservatoire Gabriel Fauré à Angoulême. « Autour de Gabriel Dupont, pianiste » proposé par Patrick Cassard (p. 49 et 48 21 88).
- CONFÉRENCE DANSE / THÉÂTRE** : à 19h au théâtre de l'Espace Culturel de La Couronne. Le fait du monde des danses urbaines en 10 villes avec Ana Pi (p. 10).
- THÉÂTRE** : à 19h30 aux Carmes à La Rochefoucauld, le Théâtre du Pêcheur présente *Ch. Roy* (p. 49).
- DANSE-CIRQUE-MAGIE** : à 20h30 au Théâtre d'Angoulême, Pless de Pierre Rogé (p. 43).
- THÉÂTRE** : à 20h30 au Château de Barbezieux. La D'Arne de Compagnie présente *Faut s'tenir de Chloé Martin* (p. 41).

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous pour notre CADRE DE VIE et l'ATTRACTIVITÉ du territoire ?

MARDI 12 FÉVRIER
18h30
Salle du temps Libre
Gond-Pontouvre
74, rue de l'Égalité - 16160 Gond-Pontouvre

Article Charente Libre du 9 février 2019

Agglo: une concertation publique pour encadrer la pub

Grand'Angoulême va mettre en place un règlement local de publicité intercommunal. Ces nouvelles règles seront écrites avec les habitants. Une réunion publique se tient mardi à Gond-Pontouvre.

David GAUTHIER
dgauthier@charente-libre.fr

Vous trouvez les panneaux publicitaires trop nombreux, agressifs, surdimensionnés ? Grand'Angoulême a besoin de votre avis. L'Agglo élabore un Règlement local de publicité intercommunale (RLPi) et lance une concertation publique. Le but : une feuille de route unique pour les 35 communes pour embellir le cadre de vie, préserver le paysage et l'architecture. C'est n'est pas une option : le RLPi doit être prêt au 3^e juillet 2020.

Le premier rendez-vous est ce mardi à 18h30, à la salle du temps libre du Gond-Pontouvre. Avec en guise d'introduction un état des lieux de la pub sur le territoire. Voici quelques éléments sur les panneaux et enseignes. Il n'y a pas de souci : 23 communes n'en ont pas : la publicité est surtout présente à Angoulême et dans les communes limitrophes ; cela concerne souvent des axes structurants (comme la rue de Bordeaux), des domaines ferro-

Ces panneaux publicitaires comme celui-ci seront concernés. Archives Charente Libre

voies et des zones commerciales (Les Montagnes, Soyaux...). Cette réunion publique n'est qu'une première étape. Un dossier de RLPi sera mis à disposition au siège de Grand'Angoulême (25 boulevard Beyssou-Bey), et dans chacun des mairies des 38 communes de l'agglo. Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement des démarches. Si vous souhaitez participer, il ne faudra pas avoir peur d'être précis, car même la densité, le format et la hauteur des enseignes publicitaires devront être définis.

L'enjeu est également de limiter l'impact des dispositifs publicitaires dans les centres historiques. On pense, entre autres, au secteur sauvegardé d'Angoulême, qui devrait être terminé dans les prochains mois.

Jusqu'à 12m² le panneau dans l'agglo

Mais que dit la loi actuellement pour la publicité ? Dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, la surface unitaire d'une publicité non lumineuse apposée sur un mur ou une clôture ne peut pas excéder 4m². Et ne peut pas s'élever à plus de 6 mètres au-dessus du niveau du sol. Dans les agglos de plus de 10 000 habitants (ou dans celles de moins de 10 000 habitants mais faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants), ces chiffres sont portés respectivement à 12 m² et 7,5m.

Et l'on pourrait terminer cet article par un slogan : et si la réglementation de la publicité était entre vos mains ?

www.grandangouleme.fr

Panneaux publicitaires dans l'Agglo: le débat est lancé

L'Agglo compte 30 panneaux publicitaires géants dont une majorité atteint 12 m². C'est le bilan du premier diagnostic fait par GrandAngoulême, qui s'est engagé à limiter la «pollution visuelle».

C'est la première étape vers l'harmonisation de la publicité urbaine applicable aux 38 communes de GrandAngoulême. Un pas important qui doit conduire la collectivité à lancer son plan de bataille contre «la pollution visuelle» des panneaux géants. Une réunion publique a été organisée mardi à Gond-Poitouville autour du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI). Quarante participants dans la salle, des élus - Jean-Etienne Dauré, le président de GrandAngoulême, Roland Vassus, vice-président en charge du commerce et des techniciens derrière les tables. Un échange riche d'une heure trente.

Alice Lutton, conseil en réglementation de l'affichage extérieur, a présenté le diagnostic effectué: «Nous avons relevé 30 dispositifs de plus de 6m², la majorité atteignant 12 m² et 10 écrans numériques, essentiellement sur les grands axes structurants». D'emblée, elle propose des pistes: «Le plateau d'Angoulême est en zone sauvegardée, entourée d'une zone protégée. Dans les lieux à patrimoine fort, on pourrait limiter les espaces publicitaires au mobilier urbain, comme les abribus. Ailleurs, on pourrait réduire les



Des registres sont mis à disposition du public pour qu'il s'exprime sur ce projet de réduction de la pollution visuelle. Photo CL.

formats, passer de 12 à 6 ou 4 m² et diminuer le nombre en interdisant les doublons. On peut agir également sur la dimension et la visibilité des écrans numériques.

Pendant toute l'élaboration du projet, la concertation est ouverte

sur le site www.grandangouleme.fr, et des registres seront à disposition du public dans les mairies. Le 28 mars, le Conseil communautaire de GrandAngoulême a adopté un projet global qui sera soumis à enquête publique et à l'approbation des conseils municipaux. En

juillet 2020, un seul document aura force de loi pour toutes les communes. Il concernera autant les nouvelles installations que les publicités existantes, à charge pour les maires de le faire respecter.

Jacques THIBAUT

b- 2nde réunion publique le 19 septembre à Angoulême

Affiche distribuée dans les 38 communes

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DE L'AVANT-PROJET
ZONAGE ET RÈGLES

RLP
RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITÉ

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous pour notre **CADRE DE VIE**
et **L'ATTRACTIVITÉ** du territoire ?

JEUDI 19 SEPTEMBRE - 18h
Hôtel de Ville - Les Grands Salons - Angoulême
1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16022 Angoulême Cedex

Grand Angoulême

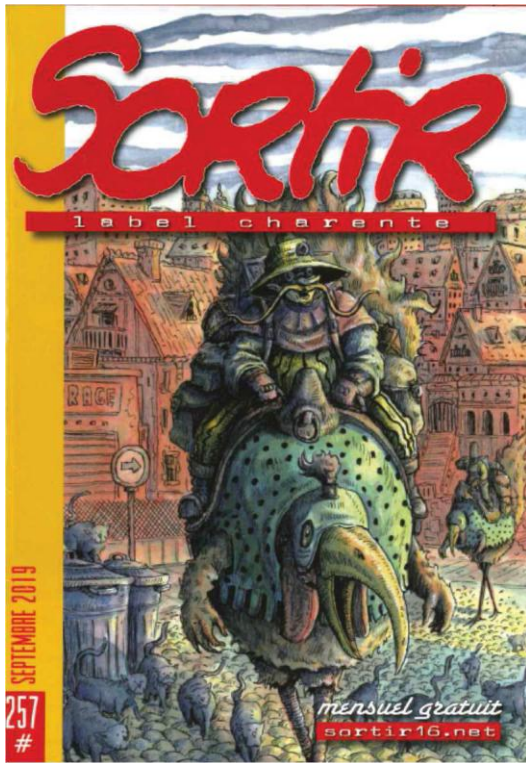
Invitation aux 38 maires et conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes ayant répondu au questionnaire et les associations de commerçants

RLP
RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITÉ

Jean-François Dauré,
Président de Grand Angoulême
les vice-présidentiels et conseilleriels communaux
ont le plaisir de vous inviter
à la réunion publique autour de l'avant-projet zonage et règles

Jeudi 19 septembre - 18h
Hôtel de Ville - Les Grands Salons - Angoulême
1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16022 Angoulême Cedex

Grand Angoulême



RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DE L'AVANT-PROJET
ZONAGE ET RÈGLES

RLP
RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE

***** Mercredi 18 *****

- ▶ **VENTE ASSOCIATIVE** : de 9h à 17h à Angoulême, 5, quai du Huisseau quartier St-Jean, JPF France Handicap organise une vente à la poche de vêtements d'été -20 à 40 € et M&M.
- ▶ **GRANDE BRADERIE** : du 18 au 21 septembre, avec les commerces de la galerie Grand Angoulême (à Champniers). Grand jeu permettant de gagner 1400 € de bons d'achat, venez tenter votre chance (p. 30-31).
- ▶ **COURS DE DANSE** : reprise des cours enfants à l'école Marie-Catherine Gournaud à La Rochefoucauld (p. 104).
- ▶ **ATELIER TISSAGE ET DESSIN** : du 18 au 21 septembre à 10h au site Le Lato à Angoulême, ateliers libres « tracer le paysage » et « réaliser un livre » (p. 99).
- ▶ **SALON DES ÉDITEURS ÉDUCATIFS** : de 10h à 17h30 à la salle des fêtes de La Couronne, l'Abriev Canopé 16 propose un salon aux éditeurs éducatifs et des ressources numériques avec de nombreux auteurs présents pour des démonstrations pédagogiques. Dîner sur la terrasse ouverte et la classe virtuelle avec un atelier de réseaux connectés. Présence des Ateliers scolaires avec présentation des nouveautés (p. 37).
- ▶ **FESTIVAL DE PHOTOREPORTAGE BARRIOJECTIF** : du 14 au 22 septembre à Borme, à côté de Ruffec, plus de 45 expositions avec plus de 700 photos, et des modes participatifs pour cette 23^e édition. Entrée gratuite (p. 105).

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous
pour notre **CADRE DE VIE**
et **L'ATTRACTIVITÉ** du territoire ?

JEUDI 19 SEPTEMBRE
18h

Hôtel de Ville
Les Grands Salons
Angoulême
1, place de l'Hôtel de Ville - CS.42216
16022 Angoulême Cedex

GRAND JEU

DU 18 AU 21 SEPTEMBRE
1400€ en bons d'achat
à gagner*
Venez tenter votre chance !

En vue

■ Grand-Angoulême

La valse des principaux dans les collèges

Plusieurs collèges du Grand-Angoulême ont changé de têtes à la rentrée 2019. Ainsi, Aana Grollier, principale du collège Pierre Mendès-France de Soyaux depuis presque une décennie, vient de prendre la direction de Ruellé et du collège Norbert-Casteret. Elle succède à Frédéric Missou qui vient, quant à lui, d'être nommé principal du collège René-Cassin de Gond-Fantouvré. De son côté, Loïc Lafon s'est installé dans le fauteuil de principal du collège Pierre Mendès-France. L'ancien principal-adjoint du collège Eugène-Delacroix de Saint-Amant-de-Bois avait assuré l'intérim au collège Puygrellet de Saint-Michel pendant la deuxième partie de



ANNA GROLLIER

la dernière année scolaire. Loïc Lafon aura pour adjointe Valérie Péjac, qui succède quant à elle à Bruno Baudouin, nommé principal du collège Anatole-France, dans le quartier de L'Houmeau. Il remplace Marie Ledoux qui est désormais proviseure du lycée Elie-Vinet de Barbazieux.

Autres changements depuis la rentrée, Benoît Le Gall, ex-principal à Montmoreau Puygrellet de Saint-Michel, François Crutiner, ancienne cheffe d'établissement à Saint-Michel, est la nouvelle proviseure du lycée professionnel Jean-Cailhau de Ruellé.

■ Dieudonné

L'humoriste controversé a de nouveau inscrit «Angoulême» dans son planning de tournée. Sur son site internet, l'ex-partenaire d'Elie Semoun, annonce une représentation le 22 septembre, avec son spectacle «Giles Jounes». Sa deuxième escale de l'année en Charente: en février, 400 personnes s'étaient pressées dans une salle de Tonnac où



Dieudonné avait multiplié les sketches pour dézinguer tout à tour les juifs, la justice, les médias et Macron. Le spectacle est à 18€, les places vendues à partir de 14€. Et le lieu de la représentation sera, comme la dernière fois, dévolu aux spectateurs par SMS quelques heures seulement avant le début du spectacle.

■ Hervé Gosselin

L'évêque de Charente fête son jubilé ce dimanche 15 septembre. Occasion pour le prélat de la Cathédrale de Rennes où il a pile 80 ans, le 18 septembre 1994. Monseigneur Hervé Gosselin célèbre l'événement par une série de rendez-vous. L'eucharistie à l'église Saint-Jacques-de-L'Houmeau à 11h, un pique-nique partagé avec les fidèles à la Maison diocésaine à partir de 12h30. Les vœux seront célébrés à la Maison diocésaine à 16 heures. Monseigneur Gosselin est l'évêque de Charente depuis presque trois ans. Il a pris la succession de Claude Dagens.



Urbain

Des pédiluves à prix cassés

Tout le magasin à moitié prix! Il y avait un monde de dingue il y a quelques jours dans cette grande surface de Taglio où tout le monde farfouille. Parmi les clients à la pêche aux bonnes affaires, une dame qui m'a semblé un peu curieuse. Elle a jeté son dévolu sur... les pédiluves. Un lot impressionnant de petits bacs en plastique bleu à installer devant sa piscine pour se tremper les pieds et se débarrasser des impuretés avant d'aller nager. Les pédiluves à -50% et même à -60%, c'était trop tentant: elle en a pris... 25. Mais pour quoi faire? Je n'ai pas résisté, je lui ai demandé des explications. La cliente m'a raconté qu'elle est enseignante en petite section de maternelle. Elle cherchait une idée pour proposer à chacun de ses élèves différents «ateliers en autonomie». Si j'ai bien tout compris, elle compte installer des objets et des petites activités ludiques dans chaque pédiluve. Une manière, m'a-t-elle dit, d'inciter les bambins à apprendre à manipuler dans un secteur restreint. Ce procédé, paraît-il, évite que l'enfant se sente noyé dans la classe. Un pédiluve: pour éviter d'être noyé, c'est cohérent.

NOUVELLE COLLECTION AUTOMNE - HIVER
Femme & Homme

Homme: Joseph - Grégoire - Leblond - Lottin - Lottin
Homme: Christian - Bary - Goussier - Pons - Bary - Bachelary
Homme: Louis - Feller - Michel - Lottin - Pélissier - Pélissier

Mary Claire
Liquore Prêt à porter

22, avenue de la République
L'ISLE-D'ESPAGNAC

De mardi au samedi 9h30/19h - 14h/19h30

■ UTILE

Charente Libre

Sûreté (21 n°3) - CS 10000 - 16903 Angoulême cedex 9. Tél. 05 45 94 16 00.
Agence d'Angoulême. Rédaction: 1, rue René-Goscinny. Tél. 05 45 94 16 00.
Service clients. 05 45 94 16 49 et serviceclients@charentelibre.fr

■ LA GÂTINE

Une voiture défonce la barrière, le tunnel fermé hier matin



La circulation a été rétablie en fin de matinée. Les voitures ont pu à nouveau rejoindre le secteur de la gare depuis Ma Campagne. Photo: Julie Desbats

Il va bien falloir s'y habituer: le tunnel de La Gâtine a beau être de nouveau en service après plus d'un an de travaux, il est et restera fermé la nuit et le dimanche. Dimanche après-midi, un automobiliste très distrait l'a oublié: il a voulu emprunter l'ouvrage dans le sens Ma Campagne/Gare, au niveau de la Mutuelle sociale agricole. Et sa voiture a défoncé la barrière qui en empêchait l'accès. Résultat, hier matin, dès potron-minet, des ouvriers de la Ville se sont ingéniérés à remettre ladite barrière en état. Conséquence, pendant les travaux, ils ont été obligés d'interdire la circulation dans le sens Ma Campagne/Gare. Elle a été rétablie en milieu de matinée en incitant les automobilistes à emprunter la voie réservée aux pompiers.

■ EMPLOI

Ateliers autour de l'entrepreneuriat à Ma Campagne. La Fabrique à entreprendre du Grand-Angoulême propose trois ateliers gratuits et certifiés autour de l'entrepreneuriat en septembre. Ils auront lieu à la MJC Louis-Aragon, à Ma Campagne, place Vitoria à Angoulême. La thématique centrale de ce cycle sera l'étude de marché. Le lundi 16 septembre, de 9h à 12h, étude de clientèle: de quoi parle-t-on? Le mardi 24 septembre, de 9h à 12h, à la rencontre des clients. Le lundi 30 septembre, de 9h à 12h, analyse des résultats d'une étude de clientèle. Ces actions de sensibilisation, portées par la Fabrique à entreprendre du Grand-Angoulême et animées par l'ADIE et le réseau d'entreprises IFCC.

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DE L'AVANT-PROJET
ZONAGE ET RÈGLES

RLPi
MUNICIPAL
REPUBLICAIN

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous pour notre CADRE DE VIE
et l'ATTRACTIVITÉ du territoire ?

JEUDI 19 SEPTEMBRE - 18h
Hôtel de Ville - Les Grands Salons - Angoulême
1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16022 Angoulême Cedex

Grand Angoulême

En vue

David Comet L'ex-protégé de Pinville veut rallier Bonnefont

«Ça me plaît de faire partie de l'aventure Bonnefont.» David Comet, l'ex-député socialiste de la Charente devenu adhérent La République en Marche il y a deux ans, a choisi son camp pour les municipales à Angoulême. Lui qui, au printemps 2018, confiait à CL son envie de prendre la tête d'une future liste LREM en



Archives CL

2020, s'est fait une raison: non investi, il n'est pas en mesure de proposer une équipe et semble en passe d'apporter son soutien au maire sortant, Xavier Bonnefont, dont la candidature ne fait aucun doute. «Xavier Bonnefont a quitté La République, et il est devenu «macro-compatible», argumente David Comet pour justifier son ralliement. Et d'ajouter pour l'expliquer: «J'ai pu mesurer ce à quoi ça servait d'être un homme agréable, sincère et loyal.» David

Comet dans le pas du maire sortant, la posture a de quoi surprendre: on sait que l'autre candidate déclarée pour les municipales s'appelle Martine Pinville. Personne n'a oublié que l'ex-député de la Charente, promise Secrétaire d'Etat sous François Hollande en 2015, a transmis le flambeau de parlementaire à son suppléant...

David Comet. «Je suis un homme libre, répond David Comet qui ne voit pas là de paradoxe. Si «humainement», il loue «les qualités de Martine», l'ancien député affiche aussi son «désamour»: il trouve curieux que la toujours socialiste se lance dans la bataille des municipales deux ans après un échec retentissant aux législatives. Elle avait été éliminée dès le premier tour dans la circonscription détentée depuis par le marcheur Thomas Mesnie.

La Maison des peuples et de la paix

a lancé une pétition pour être rélogée en centre-ville d'Angoulême, en attendant des travaux de mise en sécurité de l'immeuble rue Hergé, qui hébergeait les 40 associations du réseau. Jusqu'en juillet. La pétition mise en ligne le 11 septembre sur le site cyberacteurs.org a recueilli plus de 1.600 signatures. «La mairie, collectivité propriétaire, en toute connaissance de cause, a laissé dégrader son bâtiment et n'a jamais répondu à la mise en conformité de la sécurité des habitations, selon la MPP sur le site internet. La pétition court jusqu'au 11 décembre et sera ensuite envoyée à Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, Jean-François Dauri président du Grand Angoulême, Alain Roussel, président de la région Nouvelle Aquitaine, et Marie Lagis, préfète de la Charente. www.cibernet.org

Le lycée Charles-Coulomb

va subir d'importants travaux de désamiantage, dans les réseaux enterrés d'évacuation des eaux usées et pluviales. Le chantier n'en est pour l'instant qu'à la consultation des entreprises, indique la direction de la construction et de l'immobilier du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Coût du chantier pour la Région: 450 000€. La livraison est prévue pour la rentrée 2020. Les entreprises de plomberie doivent avoir des habilitations pour intervenir. Une difficulté qui a entraîné l'échec du premier marché public. Un deuxième vient d'être lancé.

Urbain

Emmuré pour les Remparts

Le bar PMU du Champ-de-Mars s'est retrouvé face à un vilain grillage bûché, le week-end passé. La patronne, pas très ravis de la vue imposée, a publié cette photo sur Facebook en se plaignant qu'on lui dressé un tel rempart, pour les Remparts. Autant, je peux comprendre que l'organisation protège le paddock du concours d'élégance, autant je m'interroge sur le pourquoi de cette bâche privant une partie de la place du spectacle de ces belles autos. La soirée étant gratuite, c'est un peu cruel de priver les clients du bar de ce joli panorama.



photos.com

Sont appelés au contrôle les véhicules de **2015**

AS AUTO SECURITE

AGENCE d'Angoulême

16 Bd Salvador-Allende LISLE-D'ESPAGNAC

05 45 69 25 30

24h/24

www.citroen.fr/actu/actu

UTILE

Charente Libre

Siège. (21 n°3) - CS 10000 - 16903 Angoulême cedex 9. Tél. 05 45 94 16 00.
Agence d'Angoulême. Rédaction, 1, rue René-Gossez. Tél. 05 45 94 16 00.
Service clients. 05 45 94 16 49 et serviceclients@charentelibre.fr

ANIMATIONS

Les loisirs créatifs investissent Carat samedi



De la dentelle, des boutons, du tissu en papaille, ce samedi Carat rassemble une trentaine de professionnels pour le premier salon Tisséde. Photo CL

C'est une première à Angoulême: le salon Tisséde d'été s'installe tout ce samedi à l'espace Carat. Concept créé il y a quelques années par Norman Derly, ce salon dédié aux loisirs créatifs parcourt le grand ouest. «Le week-end dernier, on a fait Caen et Cherbourg. Samedi, on est à Angoulême et dimanche, à Poitiers.» A chaque fois, une trentaine d'exposants «dont des gros», annonce l'organisateur. «Et des locaux parce que dans chaque ville, j'essaie de faire venir des commerçants du secteur». Sur les stands, du tissu, «on aura de la belle matière et beaucoup de boutons», promet Norman Derly. Mais aussi des accessoires, de la mercerie, tout le nécessaire pour le patchwork, la couture ou le recyclage de vêtements. «Si on faisait 2 000 visiteurs, ce serait une réussite», envisage l'organisateur qui décrit la journée comme «un moment entre copines à choisir des tissus et en se faisant une pause café».

Tisséde sera samedi à 14h30 et ferme à 17h. L'entrée est gratuite.

ASSOCIATION

Randonneurs de la Charente. L'association organise plusieurs sorties en boucle cette semaine. Une de 12 km, mercredi 18 septembre à 14h, au départ de l'église de Riviers. Une de 8 km, vendredi 20 septembre à 14h, avec un départ au niveau du pont de Sireuil. Une en ligne guidée de 25 km, dimanche 22 septembre à 8h15, au départ de l'église rassemblée d'Abateira. Tél. 06 85 35 32 39. www.randonneursdecharente.fr

RÉUNION PUBLIQUE
PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DE L'AVANT-PROJET
ZONAGE ET REGLES

RLP
Région Nouvelle-Aquitaine
L'Agence Régionale de la Planification

PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :
que souhaitons-nous pour notre CADRE DE VIE
et l'ATTRACTIVITÉ du territoire ?

JEUDI 19 SEPTEMBRE - 18h
Hôtel de Ville - Les Grands Salons - Angoulême
1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16022 Angoulême Cedex

Grand Angoulême

5. Organisation de deux réunions à destination des organismes compétents

Des ateliers associant élus, techniciens, professionnels de l'affichage et associations ont été organisés dans l'optique de co-construire le RLPi : deux réunions avec les professionnels et associations ont eu lieu le 12 février 2019 et le 5 septembre 2019.

A l'issue de chaque réunion, le document présenté et le relevé de décisions ont été envoyés à chaque organisme invité.

11 contributions ont été reçues en retour (cf tableau ci-après).

6. Mise en œuvre de modalités de concertation supplémentaires

a- Saisine du Conseil de développement

Le Conseil de développement a été saisi par le Conseil communautaire de GrandAngoulême le 28 août 2018 et a remis un rapport le 13 novembre 2018 alimentant le diagnostic.

Le rapport, étayé de nombreuses photos prises sur le territoire communautaire, rend compte des premiers enjeux perçus par les 10 membres du Conseil de développement, notamment :

- le souci d'harmonisation des réglementations applicables aux 38 communes du territoire
- des secteurs appelant une attention particulière : protections patrimoniales et paysagères, entrées de ville, axes structurants, zones commerciales et d'activités
- les types de dispositifs à traiter de manière spécifique : publicités lumineuses, publicités de grand format

Groupe-projet « Diagnostic et premiers enjeux du Règlement Local de Publicité Intercommunal » Avis intermédiaire sur les enjeux – novembre 2018

- **Animateurs : Fabien GERACI et Lionel MAHERAULT**
- **Rapporteuse : Sylvie HERAULT**
- **Zoom : Saisine**
- **Groupe – projet : 10 personnes**
- **Durée : Septembre 2018 à novembre 2018**

Les 5 objectifs du Règlement Local Publicité Intercommunal :

- Protéger le cadre de vie
- Respecter la qualité des paysages urbains et ruraux
- Prévenir les nuisances visuelles
- Réduire les consommations énergétiques
- Renforcer l'identité du territoire notamment en imaginant un design commun pour l'Agglomération

Les enjeux :

- La place accordée à la publicité dans l'espace public des 38 communes en cohérence avec les différents schémas directeurs de l'Agglomération : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, commerce ...
- Un règlement pour les 38 communes de la Communauté d'Agglomération homogénéisant les pratiques
- La prise en compte de secteurs différents dans le RLPI par exemple : 4 grands secteurs pouvant avoir des règlements différents :
 - Secteurs patrimoniaux remarquables / touristiques / centres villes et centre-bourgs (dont PSMV – plateau d'Angoulême) – à étudier zonage autour des établissements scolaires / gare
 - Secteurs des entrées de villes / entrées de bourgs / axes structurants / rocades, grands carrefours/ ronds-points
 - Secteur des zones commerciales, d'activités, industrielles ...
 - Secteur des zones et espaces naturels dont fleuve, vallées
- Les différences entre Information, Communication et Publicité



NOS QUESTIONNEMENTS

Ce qui nous interpelle sur le territoire de GrandAngoulême en matière de publicité au vu des photos :

- L'accumulation de la publicité, une densité de panneaux trop élevée à certains endroits (entrées de ville, zones commerciales ...) une impression « d'anarchie »
- La publicité numérique lumineuse, panneaux éclairés, aveuglant, dangereux pour la sécurité, la santé et en opposition aux objectifs de la transition énergétique
- La démultiplication de la publicité sur grand gabarit avec des cadres très importants
- La dégradation des paysages urbains
- Les entrées de ville défigurées par les publicités et pré-enseignes
- La disparité de forme des enseignes et pré-enseignes : quelle homogénéisation ? Quel esthétisme ? Comment utiliser la BD, les festivals, la culture ?
- La disparité voire la disparition de l'affichage d'opinion/ affichages culturels et sportifs, municipal
- Les publicités, enseignes et pré-enseignes....non utilisées et/ ou obsolètes dans leur objet.
- L'existence de panneaux publicitaires proches des établissements scolaires
- Le contenu de la publicité et en particulier les publicités sexistes

Pour en savoir + :

<http://www.codevgrandangouleme.fr/blog/2019-avis-conseil-de-developpement-enjeux-reglement-local-de-publicite-intercommunal/>

25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 93 08 28 – courriel :
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr

b- Organisation d'un sondage et d'un appel à photos

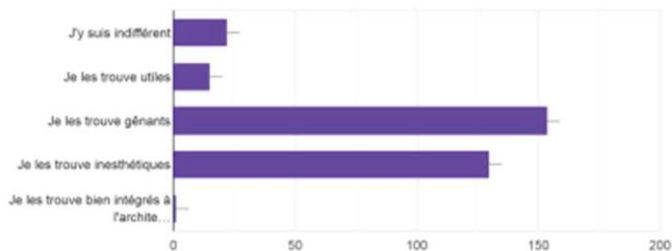
Un sondage comportant 13 questions a été mis en ligne sur le site internet de GrandAngoulême du 19 septembre 2018 au 15 novembre 2018. 229 réponses ont été reçues.

Les principaux enseignements à tirer de ce sondage sont les suivants :

- une large majorité des personnes qui se sont exprimées (principalement des habitants de la commune d'Angoulême ayant entre 20 et 40 ans) trouve les dispositifs publicitaires gênants dans le paysage (notamment la publicité numérique), trop grands, trop présents ;
- estime qu'ils dégradent les entrées de ville.

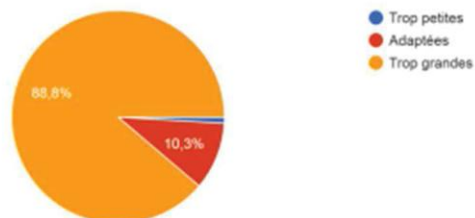
Sur GrandAngoulême, comment percevez-vous les affichages extérieurs (publicités, enseignes, pré-enseignes classiques, lumineuses ou écrans télé) ?

214 réponses



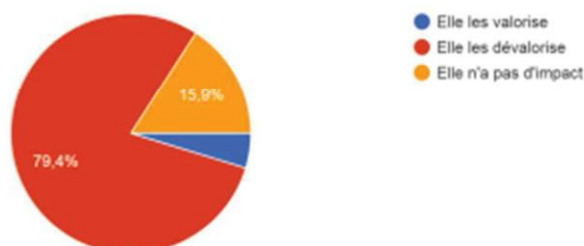
Sur le territoire, vous trouvez les dimensions des affichages:

214 réponses



Selon vous, quel impact a la publicité extérieure sur les entrées et sorties de ville ?

214 réponses



**TABLEAU DE SYNTHESE DES CONTRUCTIONS RECUES PAR MAIL OU COURRIER ET
OBSERVATIONS EXPRIMEES EN REUNIONS EN MATIERE DE PUBLICITE ET PREENSEIGNES**

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Dispositifs de petits formats intégrés à une devanture commerciale (= « micro-affichage »)	Société INSERT (mails du 13 février, du 5 septembre et du 1 ^{er} octobre 2019)	Réintégrer le micro-affichage dans le SPR d'Angoulême, mais de manière très restreinte (0,50 m ² par devanture au lieu des 2m ² maximum prévus par la loi) Ailleurs, limiter le micro-affichage à 1m ² par devanture.	Le PSMV applicable au secteur sauvegardé et le règlement de la ZPPAUP (les deux secteurs protégés étant devenus Site Patrimonial Remarquable par l'effet de la loi LCAP du 7 juillet 2016) édictent un ensemble de règles tendant à la protection du patrimoine bâti du centre historique d'Angoulême et l'intégration qualitative des devantures commerciales. Déroger au principe d'interdiction de publicité en SPR pour y admettre, sur ces devantures, des dispositifs de petits formats apparaît comme contradictoire avec des deux documents. En dehors des « lieux protégés », le RLPi n'est pas habilité à réglementer le micro-affichage, qui reste soumis à la réglementation nationale.
Equilibre entre règles locales applicables aux publicités sur domaine privé et sur domaine public	Société INSERT (mails du 5 septembre et du 1 ^{er} octobre 2019)	Le projet de RLPi prévoit d'admettre, dans le même secteur, par dérogation, du mobilier urbain d'information avec publicité de 2m ² , et de refuser sur domaine privé, des dispositifs pourtant quatre fois plus petits, et implantés non pas en pleine rue mais dans des devantures, qui sont des espaces déjà dédiés au commerce.	Le mobilier urbain, pouvant éventuellement supporter à titre accessoire de la publicité, assure avant tout une mission de service public (abriter des voyageurs, informer la population...) : pour cette raison, le code de l'environnement lui réserve un régime spécifique. Il en va de même pour le RLPi.
Egalité de traitement entre la publicité numérique sur domaine privé et celle supportée par du mobilier urbain (sur	Société COCKTAIL VISION (courrier du 11 octobre 2019)	Fixer des règles identiques pour l'ensemble des dispositifs de publicité numérique, qu'ils soient ou non intégrés sur du mobilier urbain.	Le code de l'environnement lui-même opère une différence de traitement entre la publicité sur domaine privé et celle supportée, à titre accessoire, par du mobilier urbain. Concernant la publicité numérique, celle sur mobilier urbain n'est admise que dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants (soit uniquement à Angoulême), ce qui est plus restrictif que les règles

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
domaine public)			nationales applicables aux dispositifs lumineux sur domaine privé (admis dans toute agglomération de plus ou moins 10 000 habitants appartenant à l'unité urbaine d'Angoulême).
Règle de densité	Union de la Publicité Extérieure (courrier du 15 mars 2019) et Société CLEAR CHANNEL (mail du 7 octobre 2019)	Ne pas restreindre la règle nationale de densité (notamment en ZP2 et ZP3)	Cela ne répond pas à la volonté de l'ensemble des communes de GrandAngoulême qui souhaitent que le RLPi agisse sur la densité des dispositifs publicitaires, en supprimant notamment les cas de dispositifs « en doublons » ou « côte-côte » particulièrement impactants visuellement.
Règle de densité	Société GRAPHIC (mail du 7 octobre 2019)	Assouplir la possibilité d'avoir un dispositif scellé au sol par unité foncière sur les axes entrants comme la route de Royan à St Yrieix, la route de St Jean d'Angély à St Yrieix, l'avenue du général de Gaulle à Soyaux.	Cela ne répond pas à la volonté de GrandAngoulême qui souhaite restreindre le nombre de dispositifs, et notamment éviter les nombreux cas actuels de dispositifs en doublon.
Règle de densité	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	<ul style="list-style-type: none"> - En ZP2, 3 et 5, imposer un minimum de 40m par unité foncière pour pouvoir installer un dispositif sur le domaine privé - En ZP4, imposer une distance de 300m entre deux dispositifs - Instaurer une règle de densité sur domaine public 	<p>EN ZP2, 3 et 5, le RLPi a instauré une règle de densité bien plus restrictive que la réglementation nationale : un dispositif admis par linéaire de façade sur rue d'une unité foncière. Cette règle se veut par ailleurs simple à comprendre et simple à appliquer : c'est donc l'intelligibilité et l'efficacité de la règle qui ont été recherchées.</p> <p>Imposer un linéaire minimal de façade pour l'accueil d'un dispositif publicitaire est encore plus contraignant et surtout introduit un critère discriminant entre les habitants du territoire, selon que leur unité foncière est grande ou pas.</p> <p>En ZP4, la règle d'interdistance fixée entre deux dispositifs placés du même côté de la voie routière longeant la voie ferrée est de 150m et non 300m, ce qui correspond à la réalité de terrain. Une interdistance de 300m reviendrait à une interdiction déguisée.</p>

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Règle de densité des publicités lumineuses	Société COCKTAIL VISION (courrier du 11 octobre 2019)	Instaurer une règle d'interdistance entre les dispositifs publicitaires lumineux, en lieu et place de l'interdiction en certaines zones	Une règle d'interdistance entre des dispositifs situés sur des unités foncières différentes est illégale puisqu'elle revient à placer le premier dispositif installé en abus de position dominante.
Surface et densité	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	« Diminuer vraiment la surface et la densité des dispositifs »	En ZP1, les dispositifs muraux et scellés au sol sont interdits. En ZP2, seuls les dispositifs muraux sont admis, dans la limite de 4m ² de surface unitaire d'affiche (ZP2a) ou 8m ² (ZP2b), ce qui constitue une restriction forte à la règle nationale de 12m ² de surface cadre compris. En ZP3, les dispositifs muraux et scellés au sol sont admis, dans la limite de 8m ² de surface unitaire d'affiche. En toutes zones (sauf ZP1 où elle n'a pas lieu d'être), une règle locale de densité vient également fortement durcir la réglementation nationale.
Surface	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	« Toutes les zones seront défigurées avec des panneaux sur mur ou scellées au sol de 10,50m ² et de 8m ² en numérique » L'association propose un « format » unique de 4m ² et d'interdire la publicité scellée au sol ou de ne l'admettre que dans des secteurs restreints et dans la limite de 2m ² de surface et 2m de hauteur.	Les restrictions instaurées par le RLPi doivent être adaptées à la sensibilité paysagère et patrimoniale des lieux et doivent être justifiées dans le rapport de présentation. Des restrictions fortes sont instaurées en ZP1, correspondant principalement aux lieux « protégés ». Dans les secteurs résidentiels dénués d'élément paysager ou patrimonial remarquable et dans les zones d'activités, le même degré de restrictions ne saurait valablement être instauré. Le format de 4 m ² correspond à la norme nationale maximale édictée pour les dispositifs publicitaires muraux non lumineux dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants hors unité urbaine de plus de 100 000 habitants, soit à des communes de caractère rural. Il ne paraît pas adapté à l'ensemble du territoire de GrandAngoulême.

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Surface	Union de la Publicité Extérieure (courrier du 11 octobre 2019)	Le format de 4m ² en ZP2a conduit à une interdiction de fait des opérateurs proposant une offre « grand format ». L'UPE recommande, en ZP2a, de maintenir le format 8m ² , dans un secteur déjà interdit aux dispositifs scellés au sol.	La volonté de l'ensemble des communes de GrandAngoulême, particulièrement celles de deuxième couronne (proches de celles n'appartenant pas à l'unité urbaine d'Angoulême) est de réduire la surface des dispositifs publicitaires, tout en permettant la lisibilité des affiches. Pour cela, le RLPi n'a pas fixé la surface maximale des affiches en ZP2a (secteurs résidentiels principalement) à 2m ² mais à 4m ² , dans un souci d'harmonisation avec les 20 communes hors unité urbaine où ce format est la norme maximale nationale (cadre compris).
Calcul de la surface unitaire maximale	Union de la Publicité Extérieure (courrier du 15 mars 2019)	Dissocier dans le RLPi la surface maximale de l'affiche (ou écran) de la surface du dispositif moulures comprises	Le RLPi opère effectivement cette distinction
Calcul de la surface unitaire maximale	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	« Le règlement doit indiquer la surface hors tout, c'est-à-dire y compris le pied, seul mode de calcul défini par le code de l'environnement et confirmé par le Conseil d'Etat »	Depuis le 1er juillet 2012, la réduction nationale de la surface maximale des publicités de 16 m ² à 12 m ² « hors tout » (confirmée par le Conseil d'État dans son arrêt Oxial d'octobre 2016) a eu pour effet de réduire à 8 m ² le standard national d'affichage. En limitant la surface unitaire totale à 10,50 m ² , le projet de RLPi entend réduire l'« encombrement visuel » de l'encadrement qui, selon les règles nationales pourrait représenter jusqu'à 50 % de la surface d'une affiche de 8 m ² . Les 10,50 m ² concernent la surface d'affichage augmentée de celle de l'encadrement . Il n'est pas prévu de règle de dimensionnement des pieds, la jurisprudence ayant expressément précisé qu'ils ne rentrent pas dans le calcul de la surface unitaire maximale (CAA Nancy N° 16NC00986 18 mai 2017« <i>il n'y a pas lieu de prendre en compte les éléments auxquels est accroché ou fixé le panneau constituant le dispositif publicitaire, dès lors que leur principal objet est de soutenir celui-ci et non de recevoir la publicité</i> »)

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Calcul de la surface unitaire maximale	Société COCKTAIL VISION (courrier du 11 octobre 2019)	Préciser dans le règlement que la surface maximale des dispositifs publicitaires exclut les équipements intégrés dans le dispositif et dédiés à une gestion différenciée de l'énergie mobilisée pour le fonctionnement de panneaux photovoltaïques	Le règlement n'apportera pas cette précision (cf ci-dessus).
Publicités lumineuses	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	« Limiter au maximum les lumineux » Interdire la publicité numérique, sauf éventuellement en ZP3 limitée à 1m ²	Dès lors que les publicités lumineuses, autres qu'éclairées par projection ou transparence, relèvent d'un régime d'autorisation préalable qui ne saurait se limiter à vérifier que les dispositions réglementaires sont respectées mais demande à l'autorité compétente d'apprécier de façon circonstanciée les éventuelles atteintes du projet de publicité lumineuse (et donc numérique aussi) à l'environnement, au cadre de vie ou aux paysages, le juge administratif estime qu'un règlement local de publicité ne saurait interdire par principe les publicités soumises à une autorisation préalable. Le RLPi ne peut donc valablement interdire toute publicité numérique ou la contraindre de manière excessive. L'admettre uniquement en surface de 1m ² et seulement dans les zones commerciales reviendrait à une interdiction déguisée.
Publicités lumineuses - zonage	Société COCKTAIL VISION (courrier du 11 octobre 2019)	Permettre l'installation de publicité lumineuse sur les grands axes et dans les zones commerciales	La majorité des zones commerciales et des axes structurants sont classés en ZP3, au sein de laquelle la publicité murale et celle scellée au sol lumineuses sont admises, selon une règle de densité contrainte.
Règle d'extinction des publicités lumineuses	Société JOUR ET NUIT (WANCOM) – mail du 11 octobre 2019	Une extinction des dispositifs dès 21h est en adéquation avec les besoins de cohabitation dans les zones résidentielles, ceci est une évidence. En revanche, dans les zones plus commerciales (ZP3 du projet de RLPi), une	La ZP3 ne correspond pas exclusivement aux zones d'activités et commerciales. Elle couvre aussi les axes structurants du territoire, longés par des habitations. Aussi, par souci d'égalité de traitement de tous les habitants, de simplicité dans la compréhension des règles (pas de sous-secteur pour les zones commerciales) et

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPOSE GRANDANGOULEME
		extinction à 22h serait plus judicieuse puisque la nature même de la ZP3 exclue les zones d'habitations.	en cohérence avec la démarche TEPOS (territoire à énergie positive), la règle locale d'extinction des publicités (et enseignes) lumineuses est de 21h-7h (au lieu de la règle nationale 1h-6h).
Règle d'extinction des publicités lumineuses	Société COCKTAIL VISION (courrier du 11 octobre 2019)	Ne pas restreindre la règle nationale d'extinction des publicités lumineuses ou alors la restreindre uniquement dans des secteurs spécifiques, justifiée alors par la protection du cadre de vie	Cela ne correspond pas à la volonté de GrandAngoulême de restreindre, de manière égalitaire sur tout le territoire, la plage d'extinction de ces dispositifs, en cohérence avec la démarche TEPOS et pour répondre aux nombreuses remarques des habitants sur la gêne occasionnée par les dispositifs de publicité lumineuse.
Nouvelles formes de publicité	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Interdire toute forme de publicités non citées dans le règlement	Le RLPi édicte des règles locales, qui sont des adaptations de la réglementation nationale fixée par le code de l'environnement. Si une catégorie de publicité n'est pas réglementée par le code de l'environnement, elle ne peut pas l'être par le RLPi.
Dérogation à l'interdiction de publicités en lieux protégés	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Ne pas déroger à l'interdiction de publicité dans les lieux mentionnés au paragraphe I de l'article L.581-8 du code de l'environnement, ou alors dans la limite de 2m ² pour la publicité sur mobilier d'information (et non 8m ²)	Comme le permet le code de l'environnement, dans les lieux mentionnés au paragraphe I de l'article L.581-8 du code de l'environnement (site patrimonial remarquable, sites inscrits et abords de MH), le RLPi réintroduit la publicité supportée à titre accessoire par 4 catégories de mobilier urbain (pas les abris voyageurs) installé sur domaine public, dans la limite de 2m ² pour celui d'information, portée à 8m ² à Angoulême hors secteur sauvegardé. Cet assouplissement très limité est doublement encadré dans la mesure où la publicité sur mobilier urbain est directement contrôlée par les collectivités compétentes via le(s) contrat(s) passé(s) avec des opérateurs et où, en lieux protégés, ces mobiliers ne peuvent être installés qu'avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Domaine ferroviaire	SNCF (courrier du 11 février 2019) et Union de la Publicité Extérieure (courrier du 15 mars 2019)	Compte tenu des spécificités du domaine ferroviaire, instaurer les règles locales suivantes : - interdistance de 50m entre chaque dispositif (aucune distance à respecter entre deux dispositifs séparés par une voie routière ou ferrée) - 1 dispositif sur son emplacement - format 12m ² moulures comprises	Le domaine ferroviaire fait effectivement l'objet d'un traitement spécifique par le RLPi (ZP4). La règle d'interdistance choisie est de 150m et non 50m, ce qui correspond à la réalité de terrain. Concernant la surface des dispositifs, dans un souci d'harmonisation avec les autres zones du RLPi, elle a été limitée à 10,50m ² cadre compris et à 8m ² de surface d'affiche
Zonage : zone économique de CHAMPNIERS	Union de la Publicité Extérieure (courrier du 15 mars 2019)	Appliquer l'article L.581-7 c.env. consistant à ré-introduire de la publicité dans les périmètres des centres commerciaux exclusifs de toute habitation qui seraient situés hors agglomération	Un RLP peut admettre des possibilités de publicité à proximité immédiate des établissements des centres commerciaux exclusifs de toute habitation et situés hors agglomération. Cela ne concerne pas le cas de la zone commerciale de CHAMPNIERS qui ne se situe pas hors agglomération : la zone des Montagnes fait partie de l'unité urbaine d'Angoulême et se situe en continuité de l'agglomération de GOND PONTOUVRE, ce qui n'est pas le cas de la zone des Chauvards (située donc dans une commune n'appartenant pas à l'unité urbaine d'Angoulême).
Zonage	Union de la Publicité Extérieure (courrier du 11 octobre 2019)	Classer en ZP3, et non en ZP2, les axes suivants : - route de Périgueux limitrophe entre Angoulême et Soyaux - rue de Royan et rue Saint Jean d'Angely à Saint Yrieix - rue de Limoges limitrophe entre Angoulême et L'Isle d'Espagnac - rue de Montmoreau à Angoulême	Les axes concernés traversent principalement des secteurs résidentiels et correspondent à un tissu urbain dense, ou sont des entrées de villes identifiées dans le PLUi comme étant à préserver : l'installation de dispositifs scellés au sol y est inappropriée.
Zonage	Société JOUR ET NUIT (WANCOM) – mail du 11 octobre 2019	Classer en ZP3 : - l'avenue de la République - rue de la Libération à l'Isle d'Espagnac	Cf ci-dessus

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
		- et l'avenue du Général Leclerc à Gond-Pontouvre	
Publicité sur mobilier urbain	Société JC DECAUX (courrier du 15 mars 2019)	Intégrer un article préliminaire au sein du RLPi : « la publicité sur mobilier urbain est traitée dans les seuls articles visant expressément le mobilier urbain sauf renvoi exprès à d'autres dispositions contenues dans le RLPi »	Le règlement local contiendra effectivement des dispositions spécifiques à la publicité supportée, à titre accessoire, par du mobilier urbain.
Publicité sur mobilier urbain	Union de la Publicité Extérieure (courrier du 15 mars 2019) et Société JC DECAUX (courrier du 15 mars 2019)	Ne pas contraindre la publicité sur mobilier urbain puisque ce type de dispositif est contrôlé directement par les collectivités via le contrat qu'elles passent avec un opérateur.	Plusieurs collectivités sont compétentes pour installer du mobilier urbain sur le territoire communautaire. Il importe donc que le RLPi définisse des règles opposables à toutes.
Publicité sur mobilier urbain	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la publicité sur mobilier urbain d'information à 2m² maximum. - Interdire la publicité numérique sur mobilier urbain - Instaurer une règle de densité ou à défaut un nombre maximum de dispositifs en fonction du nombre d'habitants 	<p>Le code de l'environnement ne soumet pas le mobilier urbain « publicitaire » à une règle de densité dès lors que la publicité qu'il supporte l'est à titre accessoire et que son installation est contrôlée par les collectivités. En outre, s'agissant de mobiliers implantés sur domaine public, par définition soumis à des aménagements, des règles d'espacement ou de nombre global forfaitaire s'avèreraient trop rigides dans le temps, notamment dans le cas où les contrats sont passés par plusieurs collectivités.</p> <p>Par contre, le RLPi fixe des limitations de surface notamment pour la publicité apposée sur mobilier d'information : 2 ou 8m² (au lieu des 12m² admis par la réglementation nationale), ce dernier format permettant à la Ville d'Angoulême principalement de communiquer sur toutes ses manifestations culturelles.</p>
Publicité lumineuse sur	Association Paysages de France	Imposer une règle d'extinction 21h-7h, avec dérogation pour les abribus	La réglementation nationale ne prévoit pas l'extinction de la publicité apposée sur le mobilier urbain. Cette extinction, si elle

THEMATIQUE	AUTEUR	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
meublier urbain	(courrier du 8 novembre 2019)	utilisés pendant cette plage horaire	est souhaitée par les collectivités, peut être exigée dans le cadre des contrats de mobiliers urbains.
Bâches publicitaires	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	- Interdire les bâches publicitaires permanentes ou limiter leur surface - Limiter à 12m ² la surface des bâches de chantier	Les bâches publicitaires, permanentes ou temporaires, sont soumises à autorisation préalable du Maire et ne sont possibles que dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants (soit uniquement à Angoulême). Le RLPi ne peut interdire totalement les dispositifs publicitaires soumis à autorisation préalable : cela reviendrait à priver le Maire de son pouvoir d'appréciation au cas par cas.

TABLEAU DE SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS RECUES PAR MAIL OU COURRIER ET OBSERVATIONS EXPRIMEES EN REUNIONS EN MATIERE D'ENSEIGNES

THEMATIQUE	ORGANISME	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Différenciation des formats des enseignes et des publicités scellées au sol en ZP3	Société JOUR ET NUIT (WANCOM) – mail du 11 octobre 2019	Propose d'imposer un format totem pour les enseignes scellées au sol en ZP3, afin de les différencier des publicités scellées au sol (meilleure visibilité de la zone)	Cette règle a effectivement été instaurée en ZP3.
Enseignes parallèles au mur	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Dans toutes les zones (sauf en ZP1) limiter à 6m ² la surface de l'enseigne bandeau sur façade supérieure à 50m ² et à 4m ² dans les autres cas	Limiter la surface maximale des enseignes bandeau n'est pas une solution « paysagèrement » satisfaisante : elle peut inciter à installer une « grande » enseigne bandeau, au lieu de plusieurs petites parfois mieux intégrées et respectueuses des emplacements des baies et ouvertures. A l'instar de la réglementation nationale, une règle de proportion de l'enseigne par rapport à la façade sur laquelle elle est installée permet une meilleure intégration.

THEMATIQUE	ORGANISME	PROPOSITION	REPONSE GRANDANGOULEME
Enseignes scellées au sol	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Interdire les enseignes scellées au sol, sauf si l'enseigne sur façade n'est pas visible de la voie publique Limiter à une enseigne de moins d'1m ² par tranche de 25m	Les enseignes scellées au sol sont utiles, notamment pour permettre aux activités exercées en retrait de la voie de se signaler. Les enseignes scellées au sol sont limitées en nombre et en surface en ZP1 et celles installées directement sur le sol sont encadrées dans leurs dimensions.
Enseignes numériques	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Les interdire	En ZP1, les enseignes lumineuses de type caisson, les messages lumineux défilants et les dispositifs pivotants, clignotants ou cinétiques sont interdits.
Enseignes lumineuses	Société COCKTAIL VISION (courrier du 11 octobre 2019)	Ne pas restreindre la règle nationale d'extinction des enseignes lumineuses (1h-6h) ou alors uniquement dans certains secteurs.	En cohérence avec la démarche TEPOS et conformément aux contributions des habitants sur la gêne occasionnée par les dispositifs lumineux, une règle locale d'extinction a été définie (21h-7h).
Enseignes sur toiture	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Interdire les enseignes sur toiture en ZP2,3 et 5. Pour les zones d'activités, à défaut, limiter à 8m ²	Les enseignes en toiture sont interdites en ZP1. Ailleurs, elles sont soumises à la réglementation nationale.
Enseignes temporaires	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Les soumettre aux mêmes règles que les enseignes permanentes	Le RLP n'est pas habilité à réglementer les enseignes temporaires : elles restent soumises à la réglementation nationale.
Enseignes hors agglomération	Association Paysages de France (courrier du 8 novembre 2019)	Leur appliquer les mesures d'une des zones de publicité	Les enseignes hors agglomération sont peu nombreuses et ne sont pas celles qui dénaturent les paysages. Afin de ne pas entraver la liberté des commerçants locaux et au contraire de les soutenir, elles restent soumises à la seule réglementation nationale, déjà considérablement durcie depuis 2012.